



CY Cergy Paris Université

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

RÈGLEMENT DE SCOLARITÉ 2021/2022

Table des matières



	1
I. RÈGLEMENT GÉNÉRAL.....		20
A. DISPOSITIONS GENERALES.....		20
1. Départements d'enseignement		20
2. Calendrier des congés universitaires pour l'année 2021-2022		20
B. RÈGLES DE VIE DANS LES DÉPARTEMENTS.....		21
1. Utilisation des locaux		21
a) Salles informatiques.....		22
b) Utilisation des salles de travaux pratiques		22
2. Sanctions pour non-respect des règles de vie.....		23
C. CONTRAT PEDAGOGIQUE		23
D. ASSIDUITE PONCTUALITE.....		23
1. Règles		23
2. Modalités d'application.....		24
3. Étudiants boursiers		24
4. Absence d'un enseignant		25
5. Modalités de connaissance des emplois du temps.....		25
E. SANCTIONS DISCIPLINAIRES.....		25
F. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS		25
1. DUT.....		26
2. Licences professionnelles.....		27
3. Bachelor universitaire de technologie (BUT)		27
4. DU.....		28
5. Stages et projets.....		28
a) Stages.....		28
b) Projets.....		29
6. Contrôle de connaissances et des compétences		29
a) Modalités de contrôle des connaissances et compétences.....		29
b) Déroulement des contrôles des connaissance sur site.....		30
c) Absences aux contrôles des connaissances		30
d) Prévention des fraudes aux contrôles des connaissances		30
e) Communication des notes et résultats		31
f) Conversion des notes obtenues à l'étranger		32
G. RÈGLES DE VALIDATION.....		32
1. Validation des semestres en DUT.....		32
2. Validation en licence professionnelle		33
3. Validation en Bachelor universitaire de technologie (BUT)		33
4. Validation en DU		34
H. REDOUBLEMENT		34
1. Redoublement en DUT.....		34
2. Redoublement en licence professionnelle et en DU.....		35
3. Redoublement en Bachelor universitaire de technologie (BUT).....		35
I. DÉMISSION		35
J. PRISE EN COMPTE DU HANDICAP ET DES DIFFICULTÉS DE SANTÉ		36
1. Aménagements d'études		36
2. Aménagements pour les examens		36
3. Un relais dans l'IUT.....		37
K. RÉGIMES SPÉCIAUX ÉTUDIANTS.....		37
L. CÉSURE		38

M.	APPRENTISSAGE	39
N.	FORMATION CONTINUE	39
O.	ENQUETES AUPRES DES ETUDIANTS ET DIPLOMES	39
II.	MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES.....	41
A.	DUT	41
1.	Techniques de commercialisation (TC) Pontoise et Sarcelles	42
a)	Formation initiale Pontoise 2 ^e année.....	42
b)	Formation en alternance Pontoise 2 ^e années.....	22
	SEMESTRE 3 = 30 crédits	22
c)	Formation initiale Sarcelles 2 ^e année	23
d)	Année spéciale Pontoise	25
2.	Génie électrique et informatique industrielle (GEII).....	26
a)	Formation initiale Neuville 2 ^e année	26
b)	Formation en alternance Neuville 2 ^e année	27
c)	Formation initiale Sarcelles 2 ^e année	28
d)	Cursus master en ingénierie traitement de l'information et gestion de l'énergie électrique (CMI-TIGE).....	29
3.	Qualité, logistique industrielle et organisation (QLIO).....	40
a)	Formation initiale 2 ^e année.....	40
b)	Formation en alternance 2 ^e année	41
4.	Gestion logistique et transport (GLT).....	42
a)	Formation initiale.....	42
b)	Formation en alternance 2 ^e année	44
5.	Génie biologique (GB)	46
a)	Option Analyses biologiques et biochimiques (ABB)	46
b)	Option Génie de l'environnement (GE)	47
6.	Génie civil - construction durable (GC-CD).....	49
a)	Formation initiale 2 ^e années	49
b)	Formation en alternance 2 ^e année	50
7.	Métiers du multimédia et de l'internet (MMI)	52
B.	BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE.....	54
C.	LICENCES PROFESSIONNELLES.....	55
1.	Métiers du BTP : bâtiment et construction parcours Gestion technique du patrimoine immobilier	56
2.	Métiers du BTP : génie civil et construction parcours Infrastructures ferroviaires	57
3.	Métiers du BTP : travaux publics parcours Infrastructures routières et aménagements urbains	58
4.	Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle parcours Métiers de la supervision	59
5.	Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique parcours Mécatronique.....	60
6.	Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie parcours Infrastructures ferroviaires : signalisation	61
7.	Technico-commercial parcours Commercialisation des produits et services industriels	62
8.	Management des activités commerciales parcours Management et gestion commerciale	63
9.	Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement parcours Système de management intégré	64
10.	Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels parcours Lean management	65
11.	Management des processus logistiques parcours Management de la chaîne logistique.....	66
12.	Management des transports et de la distribution parcours Gestion des réseaux ferrés	67
13.	Commercialisation des produits et services parcours Management et gestion commerciale des services	68
14.	Commerce et distribution parcours Distrisup management	69
15.	Métiers de la communication : chargé de communication parcours Chargé de communication de proximité et des médias numériques	70
16.	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle parcours Conseiller de clientèle expert.....	71
17.	Biologie analytique et expérimentale parcours Biologie de la cellule eucaryote	72
18.	Biologie analytique et expérimentale parcours Microbiologie.....	73
19.	Management et gestion des organisations parcours Entrepreneuriat en TPE	74
20.	Techniques du son et de l'image parcours Métiers du sound et du motion design	75
21.	Métiers de l'entrepreneuriat parcours Intrapreneuriat et métiers du numérique dans les espaces d'innovation	76
D.	DIPLOMES UNIVERSITAIRES	77
1.	Préparation aux formations scientifiques et technologiques des IUT français (DU PFST)	77
2.	Etudes technologiques internationales (DUETI)	78

I. RÈGLEMENT GÉNÉRAL

A. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le présent document précise les règles de vie et le fonctionnement de la scolarité à l'IUT de Cergy-Pontoise.

Il est conforme aux textes régissant l'organisation des études en IUT et en particulier :
au Code de l'éducation,

- à la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- à la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
- à l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- à l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, à l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
- à l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » et en particulier ses annexes.
- à l'arrêté du 15 mai 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités,
- à l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Il est également en conformité avec les règlements de CY Paris Cergy Université et avec le règlement intérieur de l'Institut Universitaire de Technologie de Cergy-Pontoise.

On considère dans le règlement de scolarité que le terme « étudiant » correspond à l'ensemble des apprenants inscrits en formation à l'IUT.

1. Départements d'enseignement

L'IUT de Cergy-Pontoise se compose de 9 départements répartis sur 4 sites dans le Val-d'Oise :

Site de Neuville-sur-Oise

- Département Génie civil-construction durable (GC-CD)
- Département Génie électrique et informatique industrielle (GEIIN)

Site d'Argenteuil

- Département Qualité, logistique industrielle et organisation (QLIO)
- Département Gestion logistique et transport (GLT)

Site de Sarcelles

- Département Techniques de commercialisation (TCS)
- Département Génie électrique et informatique industrielle (GEIIS)
- Département Métiers du multimédia et de l'internet (MMI)

Site de Saint-Martin à Pontoise

- Département Génie biologique (GB)
- Département Techniques de commercialisation (TCC)

2. Calendrier des congés universitaires pour l'année 2021-2022

Le calendrier des congés est fixé pour chaque département et pour la direction de l'IUT en fonction des contraintes d'ouverture des locaux et des calendriers universitaires.

Pour l'année universitaire 2021-2022, l'IUT est fermé, pour les étudiants, les apprentis et les personnels BIATSS (bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé) en congés fixes aux périodes suivantes (de la fermeture la veille au soir à l'ouverture le matin) :

- congés de Noël : du [samedi 18 décembre 2021](#) au [lundi 3 janvier 2022](#)
- congés d'hiver : du [samedi 26 février 2022](#) au [lundi 7 mars 2022](#)
- congés de printemps : du [samedi 30 avril 2022](#) au [lundi 9 mai 2022](#)
- lundi de Pentecôte : [lundi 6 juin 2022](#)
- congés d'été : du [samedi 16 juillet 2022](#) au [mardi 16 août 2022](#)

B. RÈGLES DE VIE DANS LES DÉPARTEMENTS

Les règles de vie dans les départements sont les mêmes que celles qui figurent dans l'article 5 du règlement intérieur de l'IUT.

Pour que l'IUT soit un lieu agréable à vivre, chacun doit se sentir responsable et est tenu d'avoir, en toutes circonstances, à l'intérieur de l'établissement comme à l'extérieur, une tenue et un comportement corrects.

La **tenue vestimentaire** doit être discrète, neutre et correspondre à celle que l'on aurait en entreprise. Elle doit également être compatible avec les normes de sécurité des enseignements dispensés.

Les **téléphones portables** et autres messageries doivent être coupés pendant toute la durée des enseignements sous peine d'exclusion immédiate du cours voire de confiscation des moyens de communication.

L'**introduction et la consommation d'alcool** par les étudiants sont interdites dans l'enceinte de l'établissement. De même, l'introduction et la consommation de toutes substances prohibées sont interdites dans l'enceinte de l'établissement.

Il est interdit de **fumer dans les locaux** (loi Evin du 10 janvier 1991, modifiée et son décret d'application en date du 15 novembre 2006 précisée par circulaire du ministère de la fonction publique en date du 27 novembre 2006). Il est interdit de jeter ses mégots aux abords ou dans les locaux de l'établissement.

Le **bizutage**, dont la définition correspond à des « actes humiliants ou dégradants » est interdit à l'IUT, conformément aux instructions de la loi n°98-468 du 17 juin 1998 modifiée. Il est rappelé qu'il s'agit d'un délit pénal (article 225-16 du code pénal) défini de la façon suivante : « Hors les cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive, lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire, sportif et socio-éducatif est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende.»

On peut ajouter que, par « actes humiliants ou dégradants », il faut entendre : contraintes, brimades, vexations, harcèlement... même si la victime est apparemment consentante.

La victime ou le témoin de tels actes doit prévenir sans délai les responsables pédagogiques qui saisissent via le directeur de l'IUT et le président de l'université de Cergy-Pontoise, le procureur de la République.

1. Utilisation des locaux

L'utilisation des locaux doit être conforme aux préconisations du règlement intérieur de l'université.

La présence des usagers est interdite en dehors des heures d'ouverture et durant les périodes de vacances, sauf dérogation expresse de la direction de l'IUT.

Toute dégradation des locaux entraîne la responsabilité de ses auteurs.

Il est fait appel au sens des responsabilités des étudiants et des personnels pour :

- assurer la sécurité des biens et des personnes
- veiller à la propreté des lieux (usage des paillassons, poubelles)
- éviter de laisser portes et fenêtres ouvertes
- éteindre les lumières dès que cela se justifie
- ne pas dégrader les murs ou le matériel
- ne pas s'approprier matériels et fournitures
- circuler lentement dans les parkings
- s'abstenir de tout vandalisme.

a) *Salles informatiques*

Chaque étudiant a accès au réseau informatique de l'établissement. Il y accède à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe personnalisé fournis en début d'année. Un espace disque lui est alors réservé.

L'utilisation du parc informatique est réglementée par la charte informatique signée lors de l'inscription. Les étudiants s'engagent à la respecter pour le bon usage de l'informatique et des réseaux.

L'accès aux salles informatiques est possible à tout étudiant du département, dans les créneaux et horaires affichés par le département. Les étudiants présents en salle informatique sont tenus de ne pas ouvrir la porte de ces salles à tout autre étudiant.

Les salles d'informatique, lorsqu'elles sont en accès libre, sont sous la responsabilité des étudiants qui doivent veiller :

- à la propreté de la salle et des postes de travail (il est strictement interdit, sous peine d'exclusion, de fumer ou de consommer sur place nourriture et boisson),
- au respect des modes opératoires,
- à ne pas modifier les branchements électriques,
- au respect de la charte informatique de l'université,
- au respect de la législation sur les logiciels (il est interdit d'utiliser ou d'importer des logiciels extérieurs à l'établissement).

Des logiciels achetés par l'établissement peuvent être mis à la disposition des usagers dans le cadre de leurs activités pédagogiques. La législation sur les droits d'auteur (loi 961-2006 du 1^{er} août 2006) en interdit la duplication et l'IUT pourra se retourner contre tout étudiant ayant contrevenu à cette interdiction. La loi sur les fraudes informatiques prévoit également de lourdes sanctions pénales pour ceux qui utilisent indûment matériels, logiciels et fichiers.

Lorsqu'elle est à la disposition de tous en salle informatique, la documentation sur le matériel et les logiciels doit y demeurer.

b) *Utilisation des salles de travaux pratiques*

Pour des raisons de sécurité, dans certaines salles de travaux pratiques, la tenue vestimentaire et les conditions d'utilisation des matériels sont réglementées. Dans ce cas, un affichage précisant les conditions d'accès doit être visible. Cet affichage donne également les noms des personnes à contacter et la conduite à tenir en cas d'accident.

A la fin des enseignements, les laboratoires doivent être laissés propres et fonctionnels, ce qui inclut notamment :

- un matériel propre et rangé à sa place
- des paillasses propres et rangées
- des axes de circulation non encombrés
- les déchets déposés dans les poubelles adaptées.
- Il n'y a pas de libre accès aux salles de travaux pratiques.

2. Sanctions pour non-respect des règles de vie

Tout comportement susceptible de perturber le bon fonctionnement de l'IUT, et plus particulièrement les enseignements, peut faire l'objet d'un rappel au règlement prononcé par l'équipe enseignante et/ou être passible de sanctions déterminées par la section disciplinaire de l'université. Les sanctions disciplinaires sont décrites à l'article 6.

C. CONTRAT PEDAGOGIQUE

Un contrat pédagogique pour la réussite étudiante est signé chaque année par l'étudiant et le directeur des études au plus tard fin octobre. Ce contrat peut néanmoins faire l'objet de modifications par avenant à tout moment de l'année, à la demande d'un étudiant ou de la direction des études après accord réciproque.

Ce contrat constitue un engagement à visée pédagogique et professionnalisante. Il :

1° Prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que ses contraintes particulières ;

2° Précise l'ensemble des caractéristiques du parcours de formation professionnalisant, les objectifs qu'il vise et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques (en particulier stages et mises en situation professionnelles) et les rythmes de formation spécifiques ;

3° Définit les modalités d'application des éventuels dispositifs personnalisés visés au troisième alinéa du I de l'article L. 612-3 du code de l'éducation ;

4° Énonce les engagements réciproques de l'étudiant et de l'établissement.

D. ASSIDUITE PONCTUALITE

Conformément à l'article 5.6 du règlement intérieur, l'assiduité et la ponctualité sont obligatoires. L'assiduité et la ponctualité concernent l'ensemble des activités d'enseignement (cours, TD et TP, séminaires, conférences à caractère obligatoire, stages, visites de chantiers ou d'entreprises, soutenance, etc.) ainsi que les contrôles continus ou terminaux des connaissances.

1. Règles

L'assiduité et la ponctualité sont obligatoires. L'assiduité est contrôlée par élargement des étudiants en début des cours.

Il est recommandé de prendre rendez-vous pour les stages, les projets et études de marché en dehors des heures de cours sauf impossibilité.

En cas d'absence prévisible, tout étudiant doit demander au préalable et sous forme écrite une autorisation auprès du directeur des études. Il doit ensuite à son retour présenter les justificatifs dans un délai de 48 heures.

En cas d'absence imprévisible, l'étudiant est tenu de la justifier en fournissant au directeur des études du département les pièces justificatives dans un délai de 48 heures après son retour à l'IUT sous peine de non recevabilité. Néanmoins, l'étudiant ou l'apprenti doit prévenir le secrétariat de son département dans les deux jours ouvrés à compter du début de l'absence. En particulier l'apprenti doit obligatoirement envoyer son arrêt de travail à son employeur (volet 3) avec copie au secrétariat du département et à sa caisse d'assurance maladie (volets 1 et 2) dans un délai de 48 heures suivant la date de son arrêt de travail.

Les absences suivantes peuvent être considérées comme justifiées : maladie, accident (certificat médical daté), mariage de l'étudiant, naissance de son enfant, décès d'un parent proche (actes), fête religieuse reconnue dans la circulaire FP/n°901 du 23 septembre 1967.

Tout autre cas est laissé à l'appréciation du responsable de la formation ou du directeur des études en accord avec le chef de département.

Il est à noter que :

- seuls les originaux sont recevables
- la production de justificatifs falsifiés peut conduire à des sanctions disciplinaires (voir jugements sur panneaux d'affichage)
- ne pas avoir pris connaissance d'une information affichée ne pourra en aucun cas être considéré comme une absence justifiée.

Retard justifié : seuls les retards induits par des problèmes de transport en commun sont considérés comme justifiés. Il faut, dans ce cas, fournir un justificatif.

Retard injustifié : tous les autres retards sont considérés comme injustifiés. L'assiduité étant contrôlée par émargement des étudiants en début des cours, un étudiant en retard à un cours sera considéré comme étant en absence injustifiée à la demi-journée.

L'appréciation du caractère justifié d'un retard appartient au responsable de la formation ou au directeur des études.

2. Modalités d'application

La demi-journée d'enseignement est l'unité de compte. Toute absence à une séance d'enseignement (un cours, un TD, un TP, une visite, etc.) sera comptabilisée comme une absence à la demi-journée d'enseignement correspondante.

Un récapitulatif mensuel des absences est tenu à disposition des étudiants.

Un récapitulatif des absences par étudiant sera communiqué aux membres des commissions et des jurys.

L'assiduité conditionne la validation des semestres de DUT et de BUT et l'attribution des diplômes.

Dès la troisième demi-journée d'absence non justifiée, l'étudiant est convoqué par messagerie ou tableau d'affichage pour un premier avertissement oral par le directeur des études. L'étudiant vise un document reconnaissant ses absences. Ce document est classé dans son dossier.

Au-delà de la sixième demi-journée d'absence non justifiée, l'étudiant en est informé par courrier recommandé avec accusé de réception ou par courrier remis en mains propres contre décharge à l'étudiant et par messagerie. Le courrier est classé dans son dossier.

Un étudiant ayant plus de six demi-journées d'absence au cours d'un semestre est déclaré défaillant sur chaque unité d'enseignement (UE) et au semestre (cf. paragraphe sur les règles de validation).

Dans les formations en apprentissage, une retenue sur salaire peut être, en plus, décidée par l'entreprise d'accueil.

3. Étudiants boursiers

Les absences non justifiées aux séances d'enseignement et aux contrôles continus des connaissances sont transmises chaque semestre au CROUS. En application des articles L. 612-1-1 (issu de la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants) et D. 821-1 du Code de l'éducation, "l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être (...) assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues."

4. Absence d'un enseignant

En cas de retard de l'enseignant, les étudiants sont tenus d'attendre en salle, pendant que le délégué va s'informer auprès du secrétariat de l'absence éventuelle de l'enseignant. Si, au bout de trente minutes, l'enseignant ne s'est pas présenté et sans information de sa part, le cours est annulé et pourra être rattrapé ultérieurement.

5. Modalités de connaissance des emplois du temps

Les panneaux d'affichage sont utilisés pour la diffusion d'informations destinées aux étudiants, ils doivent être fréquemment consultés.

Le fait de n'avoir pas pris connaissance d'une information affichée ne pourra en aucun cas être considéré comme une absence justifiée.

E. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Relève du régime disciplinaire prévu aux articles L. 811-6, , R. 712-10 et R. 811-10 à R811-42 du Code de l'éducation, tout usager de l'université lorsqu'il est auteur ou complice, notamment :

- d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours
- d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université

À la demande d'un enseignant, le directeur de l'IUT pourra demander au président CY Cergy Paris Université la saisine de la section disciplinaire de l'université selon la procédure prévue par les articles du Code de l'éducation visés ci-dessus.

Les sanctions de la section disciplinaire prévues dans l'article R 811-36 du code de l'éducation sont les suivantes :

- l'avertissement
- le blâme
- des mesures de responsabilisation
- l'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans
- l'exclusion définitive de l'établissement
- l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans
- l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

F. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

L'IUT de Cergy-Pontoise dispense en formation initiale et continue un enseignement supérieur conduisant à la délivrance de Diplômes Universitaires de Technologie (DUT), de Licences Professionnelles (LP) soit sous la forme d'une année d'études après un baccalauréat plus un an soit sous la forme d'un bachelor universitaire de technologie (BUT), de Diplômes Universitaires (DU).

Par commodité les licences professionnelles répondant au bachelor universitaire de technologie seront qualifiées de bachelor universitaire de technologie, les autres licences professionnelles seront qualifiées de licences professionnelles.

L'IUT de Cergy-Pontoise conduit également à la délivrance de ces titres par validation des

acquis de l'expérience, conformément aux articles L. 613-3 à L. 613-6 du Code de l'éducation.

Il délivre des certifications professionnelles au titre des articles R.335-5 et suivants du Code de l'éducation.

L'IUT de Cergy-Pontoise accorde également des validations des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels permettant d'accéder aux niveaux post-baccalauréat, conformément aux articles D. 613-38 à 613-50 du Code de l'éducation.

Sur décision de l'équipe pédagogique, certains enseignements peuvent être organisés à distance et recourir aux technologies numériques. Si l'étudiant ne dispose pas d'un ordinateur personnel, d'une connexion internet suffisante et d'un casque lui permettant de travailler de façon satisfaisante de chez lui, il doit porter cette information à la connaissance du secrétariat pédagogique dès la rentrée pour bénéficier de l'accès à une salle dédiée.

1. DUT

Le DUT est réformé suite à l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle.

Il n'est plus ouvert en 1^{ère} année pour la rentrée 2021-2022 mais uniquement en 2^{ème} année

En DUT, les matières d'enseignement sont regroupées en Unités d'Enseignement (U.E.) conformément au programme pédagogique national (P.P.N.) et à l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie (DUT).

Le parcours de formation conduisant au DUT est constitué d'une majeure, qui garantit le cœur de compétences du DUT, et de modules complémentaires destinés à compléter le parcours de l'étudiant, qu'il souhaite une insertion professionnelle ou une poursuite d'études vers d'autres formations de l'enseignement supérieur.

Les études en DUT sont organisées en 4 semestres répartis sur 2 ans. Chaque département fixe la durée totale des enseignements et des stages, en nombre de semaines, en fonction des programmes pédagogiques nationaux et de l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie.

Chaque département propose ses modalités de contrôle de connaissances. Celles-ci sont annexées au présent règlement.

La fin des études est sanctionnée par le diplôme universitaire de technologie. Il est délivré à l'étudiant, sur proposition d'un jury associant des enseignants du département et des professionnels de la spécialité, au vu des résultats obtenus durant la formation.

Une année spéciale permet de préparer le DUT Techniques de commercialisation en une année pour des étudiants qui possèdent un niveau correspondant à deux années d'études après le baccalauréat (premier cycle universitaire, classes préparatoires aux grandes écoles...).

Des dispositions particulières régissent les formations par apprentissage. Elles sont fixées par le CFA en accord avec les départements et peuvent figurer dans le carnet de liaison électronique du CFA.

La délivrance du DUT restera possible au-delà de 2021-2022 aux apprenants ayant satisfait aux deux premières années de BUT.

2. Licences professionnelles

En licence professionnelle (LP), les matières d'enseignement sont regroupées en Unités d'Enseignement conformément à l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle et aux modalités de contrôle des connaissances (MCC) proposées par le département et validées par le conseil de l'IUT - ~~commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)~~. Les licences professionnelles peuvent être organisées en 2 semestres répartis sur un an après le DUT ou un Bac + 2, selon des conditions spécifiques pour chaque licence.

Chaque étudiant devra prendre connaissance des modalités de contrôle des connaissances relatives à sa formation.

CY Cergy Paris Université délivre le diplôme de licence professionnelle. Conformément à l'arrêté du 27 mai 2014, l'intitulé de la licence professionnelle est défini par un nom de domaine et de mention dans les conditions fixées par l'arrêté du 22 janvier 2014. Ce diplôme confère le grade de Licence. Les diplômes sont enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L. 335-6 du Code de l'éducation.

Les licences professionnelles peuvent, selon les cas, être préparées en formation initiale, en formation par alternance ou en formation continue.

3. Bachelor universitaire de technologie (BUT)

Des parcours de licence professionnelle organisés en 180 crédits européens et opérés dans les instituts universitaires de technologie prenant le nom d'usage de « bachelor universitaire de technologie » (BUT) sont mis en place à compter de la rentrée 2021-2022 uniquement en première année. La deuxième année ouvrira en 2022-2023 puis la troisième année en 2023-2024.

Ils obéissent à l'ensemble des dispositions applicables à la licence professionnelle telle que régie par l'arrêté du 6 décembre 2019 et en particulier son article 17.

Le bachelor universitaire de technologie est défini par des spécialités qui tiennent lieu de mention. Ces spécialités correspondent aux départements de l'IUT décrits à l'article 1. Chaque spécialité de B.U.T. propose 1 à 5 parcours, tous définis sur le plan national

Les parcours proposés par les départements de l'IUT sont choisis par le conseils de l'IUT sur une liste proposée par le ministère de tutelle.

Un parcours, dans une spécialité est défini par 4 à 6 compétences finales, entendues comme des « savoirs agir complexes » mis en oeuvre dans un contexte professionnel et qui mobilisent des ressources acquises au cours du cursus.

Le référentiel de compétences est cadré nationalement pour l'ensemble des parcours.

Chaque compétence finale est déclinée par niveau tout au long du parcours. Chaque niveau se développe sur 2 semestres d'une même année.

Trois typologies de parcours ont été prévues au niveau national :

Type 1 qui concerne les départements QLIO, GLT, GEII et TC : Il débute au semestre 3. Le parcours d'un BUT de type 1 se distingue par des compétences spécifiques tout en partageant des compétences communes avec l'ensemble des parcours d'une même spécialité.

Type 2 qui concerne les départements GC-CD et MMI : Il débute au semestre 3. Le parcours d'un BUT de type 2 se distingue non pas par des compétences spécifiques, mais par des niveaux de compétences différents.

Type 3 qui concerne le département GB : le parcours est mis en place au semestre 1 et est défini par plus de 50% de compétences spécifiques.

Le conseil de l'IUT fixe les modalités de contrôle de connaissances et de compétences en cohérence avec les objectifs des programmes nationaux de chaque spécialité.

Les stages sont répartis selon le calendrier suivant : 8 à 12 semaines les 4 premiers semestres ; 12 à 16 semaines la dernière année. Chaque programme national fixe la durée et du positionnement des différentes périodes de stages en respectant la limite de 22 à 26 semaines de l'arrêté.

D'un volume total de 600 heures, les projets tutorés sont des axes structurants de la professionnalisation de l'étudiant en tant qu'ils participent de l'acquisition des compétences du référentiel du Bachelor Universitaire de Technologie et du parcours associé.

En cohérence avec l'approche par compétences, les projets tutorés sont des éléments essentiels et fondamentaux du pôle « Situation d'Apprentissage et d'Évaluation » (SAÉ) des UE de chaque semestre.

Chaque étudiant devra prendre connaissance des modalités de contrôle des connaissances relatives à sa formation.

La première année de BUT en 2021-2022 peut être préparée en formation initiale ou en formation continue. Les deuxième et troisième années pourront être proposées également en alternance par apprentissage.

Les deux premières années du BUT conduisent à la délivrance du DUT, diplôme intermédiaire de niveau de qualification 5.

Durant la totalité du cursus conduisant au Bachelor Universitaire de Technologie, l'étudiant ne peut être autorisé à redoubler plus d'une fois un semestre et dans la limite de 4 redoublements.. En cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par le directeur de l'IUT, un redoublement supplémentaire peut être autorisé.

La décision définitive refusant l'autorisation de redoubler est prise après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Elle doit être motivée et assortie de conseils d'orientation.

4. DU

Il existe différents types de diplômes universitaires à l'IUT. Les programmes pédagogiques de ces formations sont validés, après approbation du conseil de l'IUT. Il en est de même des modalités de contrôle des connaissances. Le tarif des DU est voté chaque année par le conseil de l'IUT et le conseil d'établissement.

La liste des DUT, licences professionnelles, BUT, DU proposés par l'IUT figure dans la partie « Modalités de contrôle de connaissances » du présent document.

5. Stages et projets

Les étudiants doivent effectuer les stages obligatoires, projets et projets tuteurés prévus dans les maquettes pédagogiques des formations.

a) Stages

Leur mise en œuvre se fait dans le respect de la charte des stages étudiant en entreprise du 26 avril 2006.

Le stagiaire doit être en possession d'une assurance individuelle de responsabilité civile le garantissant pour les dommages qu'il pourrait causer aux entreprises ou aux tiers à l'occasion de son stage. Il doit être établi une convention avant le départ en stage de l'étudiant. Cette

convention doit être obligatoirement signée par les trois parties. L'étudiant continue alors à bénéficier des dispositions relatives aux accidents du travail et à la sécurité sociale applicables aux étudiants.

Les étudiants peuvent effectuer également, à leur initiative, des stages volontaires offerts par différents organismes français ou étrangers ou par les entreprises. Les stages ont une finalité pédagogique, ce qui signifie qu'il ne peut y avoir de stage hors parcours pédagogique. En aucun cas un stage ne peut être considéré comme un emploi.

Le stagiaire doit respecter les directives de l'organisme d'accueil, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives à l'hygiène, à la sécurité et les heures d'entrée et de sortie du personnel. Plus généralement, le stagiaire est assujéti au respect du règlement intérieur de l'organisme d'accueil.

En cas de manquement prouvé par l'organisme d'accueil, et après avoir permis au stagiaire de faire des observations, l'organisme d'accueil peut mettre fin au stage, après avoir prévenu l'IUT par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le stagiaire est tenu au respect du secret professionnel. En cas de non observation, il peut être exposé à des sanctions disciplinaires. Les résultats des travaux de l'étudiant restent la propriété de l'organisme d'accueil. Si nécessaire, le rapport de stage pourra, à la demande de l'organisme d'accueil, rester confidentiel.

Le stagiaire ne peut décider unilatéralement d'interrompre son stage, sans en prévenir au préalable le chef de département.

En cas d'absence, le stagiaire doit aviser dans les 24 heures ouvrables son responsable de stage au sein, respectivement, de l'organisme d'accueil et de l'IUT en leur communiquant le motif et les justificatifs de l'absence.

En cas de difficulté ou d'accident, le responsable de stage au sein de l'organisme d'accueil est tenu de prendre contact le plus rapidement possible avec l'enseignant responsable au sein de l'IUT.

b) *Projets*

Lorsque les projets se font en dehors de l'IUT, une convention doit être obligatoirement signée par les parties. Cette convention fixe notamment les dates de présence des étudiants dans l'entreprise d'accueil, les responsabilités de chacun et les modalités financières. L'étudiant continue alors à bénéficier des dispositions relatives aux accidents du travail et à la sécurité sociale applicables aux étudiants.

6. Contrôle de connaissances et des compétences

a) *Modalités de contrôle des connaissances et compétences*

Le contrôle des connaissances et compétences est organisé de façon continue, selon les dispositions réglementaires et en application des décisions du conseil d'établissement et du conseil de l'IUT.

Le contrôle des connaissances et compétences peut être prévu en ligne ou à l'occasion de situation d'apprentissage et d'expérience.

Les modalités de contrôle de connaissances, approuvées par le conseil de l'IUT, sont obligatoirement portées à la connaissance des étudiants et apprentis par voie de publicité locale et d'affichage, au plus tard un mois après le début des enseignements. Elles figurent dans la partie « Modalités de contrôle de connaissances » du présent document.

Toutes les matières enseignées font l'objet d'un contrôle continu des connaissances sous diverses modalités (interrogations écrites, interrogations orales, en ligne, comptes rendus de

travaux pratiques et toute forme d'évaluation).

b) *Déroulement des contrôles des connaissances sur site*

L'accès à la salle de contrôle reste autorisé à tout candidat retardataire, uniquement si ce retard n'excède pas un tiers de la durée de l'épreuve.

Aucun temps supplémentaire de composition n'est accordé au candidat concerné.

Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter momentanément ou définitivement la salle tant que n'est pas écoulé le tiers de la durée de l'épreuve, même si l'étudiant rend copie blanche, sauf dispositions particulières concernant les étudiants en situation de handicap.

Aucune sortie temporaire ne pourra être autorisée durant le déroulement de l'épreuve.

L'étudiant doit :

- ne pas troubler le bon déroulement de l'épreuve
- s'asseoir à la place qui lui est réservée lorsqu'une affectation numérotée a été notifiée
- n'utiliser que le matériel autorisé. Sauf dispositions contraires, tout système de communication est interdit (téléphones portables, etc.)
- composer personnellement et seul (sauf dispositions contraires)
- ne pas montrer sa copie à ses camarades
- n'utiliser que le matériel autorisé. Tout système numérique de communication est interdit, sauf dispositions spécifiques à l'épreuve (agenda électronique, assistant personnel, téléphones portables, etc.)
- déposer ses affaires personnelles à l'écart pendant l'épreuve.

Tous les étudiants doivent remettre une copie à la fin de l'épreuve écrite.

L'accès à la salle du contrôle reste autorisé à tout candidat retardataire qui se présente après la communication du sujet, uniquement si le retard n'excède pas le tiers de la durée de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire ne sera donné au candidat concerné. De plus, la mention du retard et des circonstances sera portée sur le procès-verbal du contrôle.

Les étudiants handicapés bénéficient d'un tiers temps supplémentaire de composition et/ou toute autre disposition spéciale en leur faveur sur prescription du médecin du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS). Pour pouvoir bénéficier de ces aménagements, l'étudiant en situation de handicap, même de façon temporaire, doit fournir le certificat du SUMPPS une semaine avant le début des épreuves.

Dès communication des notes, l'étudiant peut demander à voir sa copie dans un délai raisonnable (au maximum deux semaines).

Les éléments de correction permettant une compréhension claire des attentes du sujet sont transmis selon des modalités définies et communiquées par la composante pour chaque examen terminal.

c) *Absences aux contrôles des connaissances*

Toute absence à un contrôle des connaissances entraîne la note zéro à ce contrôle. Dans le cas d'absence justifiée, l'étudiant devra prendre l'initiative de contacter l'enseignant concerné dans un délai d'une semaine après son retour. L'enseignant pourra organiser une épreuve de rattrapage. Il n'est admis qu'un seul rattrapage par évaluation.

d) *Prévention des fraudes aux contrôles des connaissances*

Les étudiants respectent les règles permettant le contrôle de l'identité et la prévention des fraudes.

À la demande d'un surveillant de la salle, l'étudiant est tenu de découvrir ses oreilles si celles-ci sont dissimulées, afin de vérifier l'absence de tout appareil de communication électronique non autorisé.

La détention de documents ou matériels non autorisés peut être considérée comme constitutive d'une tentative de fraude par la section disciplinaire.

Les étudiants s'engagent à produire des écrits personnels.

Le plagiat constitue une fraude.

Le conseil d'établissement, constitué en section disciplinaire conformément à l'article L. 811-5, est compétent pour prononcer des sanctions à l'égard des usagers de l'université, dans les conditions et selon la procédure prévues aux articles R. 811-11 à R. 811-42.

En cas de fraude (tentative ou flagrant délit) l'enseignant responsable devra appliquer la procédure prévue à l'article R811-12 du Code de l'éducation et en particulier.

- prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude, sans interrompre la participation au contrôle ;
- saisir le ou les documents ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits ;
- dresser un procès-verbal (rapport précis et détaillé, contresigné par le ou les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude). En cas de refus de contresigner, mention en est faite sur le procès-verbal ;
- porter la fraude à la connaissance du directeur de l'IUT qui pourra saisir le président CY Cergy Paris Université pour soumission éventuelle du cas à la section disciplinaire de l'université.

Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle des examens peut être prononcée par l'autorité responsable de l'ordre et de la sécurité dans les enceintes et locaux de l'établissement. La section disciplinaire est saisie dans les conditions prévues aux articles R. 811-25 et R. 811-26 du Code de l'éducation.

Dans l'hypothèse la plus fréquente où le candidat n'est pas exclu de la salle du contrôle, sa copie est traitée comme celle des autres candidats et le jury délibère sur ses résultats dans les mêmes conditions que tout autre candidat. Aucun certificat de réussite ni relevé de notes ne peut être délivré avant que la commission de discipline ait statué.

La procédure disciplinaire est décrite au chapitre D.

En cas de nullité de l'épreuve ou du groupe d'épreuves correspondant résultant d'une sanction prononcée en application des articles R. 811-36 ou R. 811-37, l'autorité administrative saisit le jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

Les poursuites disciplinaires sont engagées sans préjudice des poursuites pénales prévues par la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes aux examens et concours publics.

e) *Communication des notes et résultats*

Les résultats sont affichés dans le département d'enseignement et visibles sur l'environnement numérique de travail de l'université.

Aucun résultat n'est communiqué par téléphone ou par courrier électronique.

L'étudiant peut solliciter un entretien avec un enseignant dans un délai raisonnable **et n'exédant pas un mois**.

Les notes et résultats ne sont définitifs qu'après délibération du jury et sont communiqués au plus tard le premier jour ouvré qui suit la délibération du jury. Dans le même délai, les relevés d'acquis sont délivrés sur la présentation de la carte d'étudiant (ou à défaut d'une pièce

d'identité en cours de validité) et contre signature.

Les résultats aux unités d'enseignement sont « admis », « ajourné » ou « défaillant ». Pour le BUT, s'y ajoutent « admis compensation » « admis jury »

Les résultats à l'année en BUT sont « admis », « ajourné », « en attente » « non autorisé à redoublé –réorienté »

Les résultats aux diplômes sont « admis » ou « ajourné ».

Toute contestation de résultat ou demande de rectification d'erreur matérielle peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du président du jury, à compter de la publication des résultats.

Un recours contentieux peut être introduit auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication des résultats. Si un recours gracieux est engagé dans ce délai de deux mois, il est interruptif du délai de recours contentieux.

Un bulletin de notes est tenu à la disposition des étudiants.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats du diplôme aux étudiants qui en font la demande. L'attestation de réussite au diplôme est établie et délivrée uniquement par le bureau des diplômes de la scolarité générale de CY Cergy Paris Université, selon des modalités précisées sur le site internet de l'université.

La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

f) *Conversion des notes obtenues à l'étranger*

Les notes obtenues par un étudiant ayant effectué, dans le cadre de ses études à l'IUT de Cergy-Pontoise, une mobilité dans un établissement d'enseignement à l'étranger sont prises en compte dans le calcul de sa moyenne et pour la délivrance, le cas échéant, du diplôme correspondant.

Les notes obtenues à l'étranger sont retranscrites sous la forme de notes françaises allant de 0/20 à 20/20.

La conversion des notes est établie selon les grilles d'équivalence de notes entre les systèmes étrangers et le système français élaborées par l'université. Toutefois, les pratiques de notation variant sensiblement d'une discipline à une autre, l'équipe pédagogique à l'IUT conserve une marge d'appréciation dans la retranscription des notes.

G. RÈGLES DE VALIDATION

La délivrance des diplômes de licences professionnelles, DUT et BUT diplôme est subordonnée à la présentation d'au moins une certification en langue anglaise faisant l'objet d'une évaluation externe et reconnue au niveau international et par le monde socioéconomique. Aucun niveau minimal n'est requis.

1. Validation des semestres en DUT

La validation d'un semestre de DUT est acquise de droit lorsque l'étudiant remplit trois conditions à la fois, comme prévu à l'article 20 de l'arrêté du 3 août 2005 :

- condition 1 : la moyenne générale est égale ou supérieure à 10 sur 20 ;
- condition 2 : dans chaque UE, la moyenne est égale ou supérieure à 8 sur 20 ;

- condition 3 : les semestres précédents sont validés, lorsqu'ils existent ;

Lorsque la condition 1 n'est pas remplie, la validation peut être assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale (calculée selon une moyenne arithmétique simple) égale ou supérieure à 10 sur 20 sous réserve de la validation des autres conditions. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

Un étudiant ayant plus de six demi-journées d'absence au cours d'un semestre est déclaré défaillant sur chaque unité d'enseignement (UE) et au semestre.

Cette sanction peut être levée au semestre suivant sur décision du jury. Dans ce cas, le relevé d'acquis du semestre sur lequel la défaillance a été levée n'indiquera que la moyenne générale au semestre.

Les UE déclarées comme défaillantes ne sont pas capitalisables de droit.

Au vu des éléments d'appréciation portés à la connaissance des étudiants deux jours ouvrés avant les délibérations des commissions, l'étudiant susceptible de profiter de la compensation et souhaitant s'y opposer, doit le faire savoir par courrier adressé au directeur de l'IUT, président du jury, qu'il remet à son directeur des études, avant la date du jury de DUT.

Le silence de l'étudiant vaut acceptation de la compensation.

En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury.

La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que le jury a constaté l'obtention de la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant. (Article 19 de l'arrêté du 3 août 2005).

A contrario, si l'unité d'enseignement n'est pas acquise, la note qui sera communiquée au jury et qui sera utilisée pour le calcul de la moyenne, sera la dernière note obtenue, meilleure ou non.

Dans le cas d'un étudiant défaillant, les notes obtenues aux devoirs ne sont pas comptabilisées en jury. N'ayant pas capitalisé d'unité d'enseignement, il ne peut se prévaloir d'aucune note y compris en cas de redoublement.

Le DUT est acquis lorsque les quatre semestres sont validés. Dans le cas du DUT en année spéciale, le DUT est acquis lorsque l'année est validée.

2. Validation en licence professionnelle

La validation de l'année de licence professionnelle est acquise de droit, conformément lorsque l'étudiant remplit deux conditions à la fois :

- la moyenne générale est égale ou supérieure à 10 sur 20
- la moyenne de l'ensemble constitué des deux UE de professionnalisation (UE projets + UE activités professionnelles) est supérieure ou égale à 10/20.

3. Validation en Bachelor universitaire de technologie (BUT)

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats

obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie

L'acquisition des connaissances et compétences s'apprécie sur un niveau de compétence correspondant à une année, le niveau terminal correspondant au bloc de compétence. Un niveau de compétence constitue un regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si :

- La moyenne a été obtenue à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE
- Aucun regroupement cohérent d'UE ne présente une moyenne inférieure à 8 sur 20.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2.

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. De même les blocs de connaissances et de compétences peuvent être affectés d'un coefficient qui peut varier de 1 à 2.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu 180 crédits européens selon des modalités de contrôle de connaissances et de compétences.

Respectant le principe de progressivité, la compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Un regroupement cohérent d'UE étant défini au regard du niveau de compétence auquel chaque UE se réfère. Ainsi, seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Réciproquement, des UE se référant à des niveaux de compétence différents ou à des compétences différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Par conséquent, aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Autrement dit, si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4. Validation en DU

La validation du DU est acquise de droit lorsque la moyenne générale de l'étudiant est supérieure ou égale à 10 sur 20. D'autres conditions peuvent être nécessaires selon les DU. Elles sont alors énoncées dans les modalités de contrôle des connaissances du présent document.

H. REDOUBLEMENT

1. Redoublement en DUT

Le redoublement en DUT est de droit dans le cas où l'étudiant a obtenu la moyenne générale et lorsque celle-ci ne suffit pas pour être admis au semestre. Il est également de droit si l'étudiant a obtenu la moyenne dans un des deux semestres utilisés dans le processus de compensation.

Conformément à l'arrêté ministériel du 27 mai 2021, les étudiants en cours de formation en 2020-2021 poursuivent leur formation selon la réglementation applicable avant le 27 mai 2021 jusqu'à l'année universitaire 2022-2023. A la rentrée universitaire 2023-2024, les étudiants encore en formation intègrent l'année de licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » correspondante.

En outre, l'étudiant peut être autorisé à redoubler par décision du directeur de l'IUT, sur

proposition du jury de passage ou du jury de délivrance pour l'obtention du diplôme universitaire de technologie.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Durant la totalité du cursus conduisant au diplôme universitaire de technologie, l'étudiant ne peut être autorisé à redoubler plus de deux semestres. En cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par le directeur de l'IUT, un redoublement supplémentaire peut être autorisé.

La décision définitive refusant l'autorisation de redoubler est prise après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Elle doit être assortie de conseils d'orientation.

Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, le résultat pris en compte sera celui le plus favorable pour l'étudiant (article 19 de l'arrêté du 3 août 2005). A contrario, si l'unité d'enseignement n'est pas acquise, la note qui sera communiquée au jury et qui sera utilisée pour le calcul de la moyenne, sera la dernière note obtenue, meilleure ou non.

2. Redoublement en licence professionnelle et en DU

Il n'y a pas de redoublement de droit en licence professionnelle ou en DU. Le redoublement ou l'exclusion sont laissés à l'appréciation du jury.

3. Redoublement en Bachelor universitaire de technologie (BUT)

Durant la totalité du cursus conduisant au Bachelor Universitaire de Technologie, l'étudiant est autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. En cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par le directeur de l'IUT, un redoublement supplémentaire peut être autorisé. La décision définitive refusant l'autorisation de redoubler est prise après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Elle doit être motivée et assortie de conseils d'orientation.

I. DÉMISSION

Tout étudiant qui cesse ses études en cours d'année doit adresser une lettre de démission au directeur de l'IUT accompagnée de sa carte d'étudiant et ses certificats de scolarité. Si l'étudiant est mineur, cette lettre doit être signée par les parents ou le tuteur légal.

En cas d'absences non justifiées, un courrier recommandé est adressé à l'étudiant.

En l'absence de manifestation de l'étudiant sous 48 heures à la réception du courrier recommandé l'étudiant est considéré comme démissionnaire.

Si l'étudiant a obtenu des notes, son bulletin sera à sa disposition au secrétariat pédagogique de sa formation, il ne lui sera pas envoyé. Une mention en bas de son bulletin indiquera la démission.

L'état de « démissionnaire » est transmis au CROUS dans le cadre du suivi de l'assiduité des étudiants boursiers. Pour plus de détails, consulter le paragraphe « Étudiants boursiers » de ce

règlement.

Si l'étudiant s'inscrit dans un autre établissement, il doit demander le transfert de son dossier au service de la scolarité générale de l'université.

J. PRISE EN COMPTE DU HANDICAP ET DES DIFFICULTÉS DE SANTÉ

En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, de la charte université-handicap du 4 mai 2012 et de la circulaire du 27 décembre 2011 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap, l'IUT de Cergy-Pontoise favorise l'accès des jeunes en situation de handicap, aplanit les difficultés qu'ils rencontrent, rétablit l'égalité des chances en leur permettant de bénéficier d'aménagements d'études.

Tout étudiant en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de santé, quelle qu'en soit la nature (motrice, psychique, sensorielle, maladie invalidante...), et quelle qu'en soit la durée, peut bénéficier d'aménagements d'études ou d'examens après une consultation et l'accord du médecin universitaire. Ces aménagements doivent être renouvelés tous les ans par le SUMPPS (service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé).

1. Aménagements d'études

Selon la situation de handicap, différents aménagements peuvent être envisagés. Les aides pédagogiques (humaines, matérielles ou d'adaptation) peuvent être les suivantes :

- assistance d'un secrétaire pour les cours
- carte de photocopie gratuite
- agrandissement de cours
- possibilité de prêt ponctuel d'un ordinateur portable ou de matériel spécifique
- badge pour l'accès aux parkings et à tous les ascenseurs
- prêts spéciaux dans les bibliothèques universitaires (allongement du temps de prêt, sous conditions)
- prolongement de la durée des études (ex : faire une année en deux ans)
- aménagement d'horaire et autorisation d'absence (pour prise en compte des soins, par exemple)
- sous conditions, prêt ou installation d'un matériel spécifique.

Pour des besoins d'aménagement pédagogiques spécifiques, une équipe plurielle, composée notamment des chargés de mission Handicap et du responsable de la formation, se réunit afin d'en valider la mise en place avec l'étudiant.

2. Aménagements pour les examens

Selon la situation de handicap, les aménagements peuvent être les suivants :

- une majoration du temps de composition
- une adaptation des sujets d'examens
- un secrétaire pour les épreuves qui rédige sous la dictée
- une salle à part
- le recours à une aide technique
- le prêt ponctuel d'un ordinateur portable.

L'étudiant doit tenir son ou sa secrétaire pédagogique informé(e) par la transmission de son attestation d'aménagement délivrée par le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS).

3. Un relais dans l'IUT

Afin de veiller à la bonne intégration des étudiants en situation de handicap, il existe un binôme référent "administratif-enseignant". Il a un rôle d'interface entre l'étudiant, la mission handicap, le service d'accueil des étudiants handicapés (SAEH) et les départements.

K. RÉGIMES SPÉCIAUX ÉTUDIANTS

L'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle peut faire l'objet d'aménagements dans l'organisation et le déroulement des études et des examens ou leur donner des droits spécifiques.

L'obtention d'un régime spécial étudiant (RSE) est soumise au préalable à une demande formalisée de la part de l'étudiant. Cette demande doit impérativement être remise au secrétariat pédagogique de la formation. Chaque demande fait l'objet d'une évaluation, puis d'une réponse positive ou négative motivée à l'étudiant.

En cas de réponse positive, l'ensemble des droits et aménagements spécifiques sont formalisés dans une attestation signée par l'étudiant et le président de l'université.

Le fait de reconnaître un droit spécifique n'implique pas obligatoirement la mise en place d'un ou plusieurs aménagements. Les aménagements accordés doivent être compatibles avec le bon déroulement des études.

Le statut de « RSE » n'est pas applicable à la formation continue.

Les aménagements possibles à l'IUT (décision de la commission formation et vie universitaire du 23/01/2018 - vote des régimes spéciaux étudiants ouverts dans l'établissement) sont les suivants :

RSE (*prévu au titre de la loi du 27/01/2017)	Aménagements/droits possibles
Etudiant exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association (CY ou extérieure type « loi 1901 »)*	Absences justifiées pour les convocations (exemple:., convocation à caractère institutionnel...) Reconnaitances des compétences acquises dans le cadre des UE de professionnalisation
Etudiant réalisant une mission dans le cadre du service civique *	Aménagement de l'emploi du temps L'activité exercée peut permettre la validation du stage si le service civique est en adéquation avec les attendus pédagogiques du stage Reconnaitance des compétences acquises dans le cadre des UE de professionnalisation Possibilité de valider les compétences acquises par une évaluation (rapport écrit, soutenance, entretien) si la mission est en cohérence avec le contenu disciplinaire et l'organisation de la formation
Étudiant élu de l'université * (Conseil d'établissement, VP étudiant de l'université, Conseil de l'IUT), élu au CROUS* ou élu titulaire de la République (étudiant ayant un mandat national ou local)	Absences justifiées
Etudiant accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle*, un volontariat militaire*, sapeur pompier volontaire *	Absences justifiées

Etudiant exerçant une activité professionnelle*	L'activité professionnelle peut dispenser du stage professionnel si elle est en cohérence avec les attendus pédagogiques de ce stage. Le rapport de stage peut être remplacé par un rapport professionnel qui sera évalué (soutenance orale et note). Les compétences professionnelles acquises peuvent être reconnues dans le cadre d'une UE de la formation si les compétences acquises sont en cohérence avec les attendus pédagogiques. Remarque : les absences ne peuvent être justifiées par l'activité professionnelle exercée
Etudiant en situation de handicap	Voir p. 31 paragraphe suivant : 8. <u>PRISE EN COMPTE DU HANDICAP ET DES DIFFICULTÉS DE SANTÉ</u>
- Etudiant sportif de haut et bon niveau (inscription dans une fédération) - Etudiant inscrit en compétition « FFSU » de niveau national	Absence justifiée Aménagement du cursus
Etudiant artiste	Absence justifiée Aménagement du cursus Accompagnement de l'activité artistique : proposition de rencontres d'artistes si cela a lieu promotion des actions artistiques hors CY espaces d'expression artistique à CY
Etudiant chargé de famille	Absence justifiée Choix des TD si possible Justificatifs d'absence (attestation médicale concernant l'enfant). Remarque : une absence justifiée peut entraîner la défaillance à un enseignement si l'évaluation des compétences attendues n'est plus possible.

L. CÉSURE

La période pendant laquelle un étudiant, inscrit dans une formation initiale d'enseignement supérieur, suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadré dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger, est dénommée "période de césure" dans l'article D611-13 du code de l'éducation.

La césure à l'IUT est gérée conformément à la circulaire n° 2019-030 du 10-4-2019.

Conformément à l'article D. 611-14 alinéa 2 du Code de l'éducation, la césure ne peut être prévue dans un cursus à titre obligatoire, en lieu et place de projet de fin d'études, de stage en milieu professionnel ou d'enseignement en langue étrangère.

La césure est un dispositif facultatif pour l'étudiant fondé sur le seul volontariat qui permet de suspendre ses études temporairement, à hauteur d'une année ou d'un semestre.

La demande de césure est matérialisée par un dossier que l'étudiant doit constituer et examinée par une commission césure qui prononce un avis positif ou négatif pour chaque dossier.

La césure peut prendre des formes diverses : emploi, stage, création d'activité, formation, engagement, voyage... Elle peut se dérouler en France ou à l'étranger, hors pays identifiés par le Ministère des affaires étrangères comme présentant un risque pour la sécurité des personnes.

Pour candidater à la césure, l'étudiant doit préalablement avoir procédé à son inscription administrative à l'université.

La césure peut donner lieu à l'attribution de crédits du système européen d'unités

d'enseignement capitalisables et transférables, ceux-ci s'ajoutent alors au nombre total de crédits européens délivrés à l'issue de la formation.

Ces crédits peuvent faciliter, si nécessaire, la réorientation de l'étudiant vers un cursus de formation différent de celui qu'il suivait avant sa césure.

La césure ne peut pas être effectuée après le dernier semestre du cursus.

Quelles que soient la nature et les modalités de réalisation de la période de césure, l'étudiant devra maintenir un lien constant avec son établissement en le tenant régulièrement informé du déroulement de celle-ci et de sa situation.

M. APPRENTISSAGE

Les apprentis ne font pas de stage en entreprise à proprement parler. Ils ont une activité en entreprise dans le cadre de l'alternance.

L'apprenti est salarié de l'entreprise pendant toute la durée de sa formation, il bénéficie des congés légaux.

Pendant leur séjour en entreprise, les apprentis sont sous la responsabilité du maître d'apprentissage de l'entreprise d'accueil.

N. FORMATION CONTINUE

L'IUT forme des stagiaires dans le cadre de la formation continue. Les modalités proposées sont les suivantes :

- formations diplômantes à temps plein ou en alternance
- formations qualifiantes ou certifiantes répondant aux attentes des entreprises et des stagiaires
- validation des acquis de l'expérience (VAE) avec accompagnement en formation
- formations individuelles à distance.

Des tests de positionnement peuvent être proposés pour adapter le contenu pédagogique aux profils des stagiaires.

La certification Qualiopi a pour objectif d'attester la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences, qu'il s'agisse d'actions de formation, de bilans de compétences, d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ou d'actions de formation par apprentissage.

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par Pôle emploi ou par l'Agefiph).

Les stagiaires de formation continue peuvent contacter AFNOR Certification pour signaler tout manquement aux critères du décret susmentionné ou déposer un avis sur la formation suivie sur AFNOR ProContact.

O. ENQUETES AUPRES DES ETUDIANTS ET DIPLOMES

Les étudiants et les diplômés de l'IUT sont invités à répondre à des enquêtes menées par l'établissement par voie électronique. Ces enquêtes portent principalement sur l'évaluation des

formations (exemple : enquête sur le semestre 1 de DUT) et sur le devenir des diplômés (exemple : devenir 6 mois et 2 ans après l'obtention du diplôme).

Les résultats de ces enquêtes sont systématiquement restitués soit directement par l'équipe pédagogique en cours, soit par le biais d'une diffusion sur le site Internet de l'IUT.

II. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

A. DUT

Cadre réglementaire :

- arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000449466>
- arrêté du 7 mai 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027588934>

Il n'y pas de 2^e session en DUT.

Traitement de l'absence à une épreuve d'examen :

Conformément à l'article 5-4.3 du règlement intérieur, toute absence à un contrôle des connaissances entraîne la note zéro à ce contrôle. Dans le cas d'absence justifiée, l'étudiant devra prendre l'initiative de contacter l'enseignant concerné dans un délai d'une semaine après son retour. L'enseignant pourra organiser une épreuve de rattrapage. Il n'est admis qu'un seul rattrapage par évaluation.

Règles particulières :

Existe-t-il des notes-seuils ? OUI :

- avoir plus de 8 à chacune des UE pour l'obtention du semestre.
- avoir plus de 10 de moyenne au semestre pour l'obtention du semestre Le critère d'assiduité doit être rempli pour l'obtention du semestre

Règle sur les semestres antérieurs :

- obtenir le semestre 1 est nécessaire pour obtenir le semestre 2
- obtenir le semestre 2 est nécessaire pour obtenir le semestre 3
- obtenir le semestre 3 est nécessaire pour obtenir le semestre 4.

Mode d'obtention du diplôme du DUT : être admis aux 4 semestres

Mode d'attribution de la mention du diplôme de DUT : il n'existe pas de mention au DUT.

1. Techniques de commercialisation (TC) Pontoise et Sarcelles

Programme pédagogique national :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53575/programmes-pedagogiques-nationaux-d.u.t.html>

a) *Formation initiale Pontoise 2e année*

SEMESTRE 3 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 3-1 Elargir ses compétences en gestion	15	15	
M3101 Expression communication culture 3		2	CC écrit et/ou oral
M3102 Anglais : langue vivante de spécialité 3		2	CC écrit et/ou oral
M3103 LV2 : langue vivante de spécialité 3		2	CC écrit et/ou oral
M3104C Statistiques probabilités appliquées		2	CC écrit et/ou oral
M3105C Gestion financière et budgétaire		2	CC écrit et/ou oral
M3106 Projet personnel et professionnel 3		1	CC écrit et/ou oral
M3107 Droit commercial		2	CC écrit et/ou oral
M3108C Technologie de l'information et de la communication 3		2	CC écrit et/ou oral
UE 3-2 Développer ses performances commerciales	15	15	
M3201 Marketing du point de vente		2	CC écrit et/ou oral
M3202 Négociation 3		2	CC écrit et/ou oral
M3203 Communication commerciale 2		2	CC écrit et/ou oral
M3204 Marketing direct/gestion de la relation client		2	CC écrit et/ou oral
M3205 Environnement international 2 : approche des marchés étrangers et intelligence économique		2	CC écrit et/ou oral
M3206 Logistique		2	CC écrit et/ou oral
M3207C Économie générale 2 - Histoire de la pensée économique		2	CC écrit et/ou oral
M3208C Activités transversales 2		1	CC écrit et/ou oral

Parcours : approfondissement technologique - renforcement des compétences professionnelles			
Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 4-1 S'adapter aux évolutions	9	9	
M4101 Expression communication culture 4		1,5	CC écrit et/ou oral
M4102 Anglais : langue vivante de spécialité 4		1,5	CC écrit et/ou oral
M4103 LV2 : langues vivantes de spécialité 4		1,5	CC écrit et/ou oral
M4104C Environnement international 3 : techniques de commerce international		1,5	CC écrit et/ou oral
M4105 E-marketing		1,5	CC écrit et/ou oral
M4106 Droit du travail		1,5	CC écrit et/ou oral
UE 4-2 Maîtriser les outils de management	8	8	
M4201C Psychologie sociale des organisations		1,5	CC écrit et/ou oral
M4202 Management de l'équipe commerciale		1,5	CC écrit et/ou oral
M4203 Achat et qualité		1,5	CC écrit et/ou oral
M4204C Stratégie d'entreprise		1,5	CC écrit et/ou oral
M4205 Entrepreneuriat		1,5	CC écrit et/ou oral
M4206C Activités transversales 3		0,5	CC écrit et/ou oral
UE 4-3- S'affirmer professionnellement	13	13	
M4301 Projet tuteuré : mise en situation professionnelle (180 h)		4	CC écrit et/ou oral
M4302 Stage professionnel 2 (8 semaines minimum)		9	CC écrit et/ou oral

Parcours : ouverture scientifique			
Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 4-1 S'adapter aux évolutions	9	9	
M4101 Expression communication culture 4		1,5	CC écrit et/ou oral
M4102 Anglais : langue vivante de spécialité 4		1,5	CC écrit et/ou oral
M4103 LV2 : langues vivantes de spécialité 4		1,5	CC écrit et/ou oral
OS06 Méthodologie - Culture générale		1,5	CC écrit et/ou oral
M4105 E-marketing		1,5	CC écrit et/ou oral
M4106 Droit du travail		1,5	CC écrit et/ou oral
UE 4-2 Maîtriser les outils de management	8	8	
OS07 Méthodologie – logique mathématique		1,5	CC écrit et/ou oral
M4202 Management de l'équipe commerciale		1,5	CC écrit et/ou oral
M4203 Achat et qualité		1,5	CC écrit et/ou oral
M4204C Stratégie d'entreprise		1,5	CC écrit et/ou oral
M4205 Entrepreneuriat		1,5	CC écrit et/ou oral
M4206C Activités transversales 3		0,5	CC écrit et/ou oral
UE 4-3 S'affirmer professionnellement	13	13	
M4301 Projet tuteuré : mise en situation professionnelle (180 h)		4	CC écrit et/ou oral
M4302 Stage professionnel 2 (8 semaines minimum)		9	CC écrit et/ou oral

b) *Formation en alternance Pontoise 2^e années*

SEMESTRE 3 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 3-1 Elargir ses compétences en gestion	15	15	
M3101 Expression communication culture 3		2	CC écrit et/ou oral
M3102 Anglais : langue vivante de spécialité 3		2	CC écrit et/ou oral
M3103 Espagnol : langues vivantes de spécialité 3		2	CC écrit et/ou oral
M3104C Statistiques probabilités appliquées		2	CC écrit et/ou oral
M3105C Gestion financière et budgétaire		2	CC écrit et/ou oral
M3106 Projet personnel et professionnel 3		1	CC écrit et/ou oral
M3107 Droit commercial		2	CC écrit et/ou oral
M3108C Technologie de l'information et de la communication 3		2	CC écrit et/ou oral
UE 3-2 Développer ses performances commerciales	15	15	
M3201 Marketing du point de vente		2	CC écrit et/ou oral
M3202 Négociation 3		2	CC écrit et/ou oral
M3203 Communication commerciale 2		2	CC écrit et/ou oral
M3204 Marketing direct/gestion de la relation client		2	CC écrit et/ou oral
M3205 Environnement international 2 : approche des marchés étrangers et intelligence économique		2	CC écrit et/ou oral
M3206 Logistique		2	CC écrit et/ou oral
M3207C Économie générale 2		2	CC écrit et/ou oral
M3208C Activités transversales 2		1	CC écrit et/ou oral

SEMESTRE 4 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 4-1 S'adapter aux évolutions	9	9	
M4101 Expression communication culture 4		1,5	CC écrit et/ou oral
M4102 Anglais : langue vivante de spécialité 4		1,5	CC écrit et/ou oral
M4103 Espagnol : langues vivantes de spécialité 4		1,5	CC écrit et/ou oral
M4104C Environnement international 3 : techniques de commerce international		1,5	CC écrit et/ou oral
M4105 E-marketing		1,5	CC écrit et/ou oral
M4106 Droit du travail		1,5	CC écrit et/ou oral
UE 4-2 Maîtriser les outils de management	8	8	
M4201C Psychologie sociale des organisations		1,5	CC écrit et/ou oral
M4202 Management de l'équipe commerciale		1,5	CC écrit et/ou oral
M4203 Achat et qualité		1,5	CC écrit et/ou oral
M4204C Stratégie d'entreprise		1,5	CC écrit et/ou oral
M4205 Entrepreneurat		1,5	CC écrit et/ou oral
M4206C Activités transversales 3		0,5	CC écrit et/ou oral
UE 4-3 S'affirmer professionnellement	13	13	
M4301 Projet tuteuré : mise en situation professionnelle		4	CC écrit et/ou oral
M4302 Activités en entreprise		9	CC écrit et/ou oral

c) *Formation initiale Sarcelles 2^e année*

SEMESTRE 3 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 3-1 Elargir ses compétences en gestion	15	15	
M3101 Expression communication culture 3		2	CC écrit et/ou oral
M3102 Anglais : langue vivante de spécialité 3		2	CC écrit et/ou oral
M3103 LV2 : langues vivantes de spécialité 3		2	CC écrit et/ou oral
M3104C Statistiques probabilités appliquées		2	CC écrit et/ou oral
M3105C Gestion financière et budgétaire		2	CC écrit et/ou oral
M3106 Projet personnel et professionnel 3		1	CC écrit et/ou oral
M3107 Droit commercial		2	CC écrit et/ou oral
M3108C Technologie de l'information et de la communication 3		2	CC écrit et/ou oral
UE 3-2 Développer ses performances commerciales	15	15	
M3201 Marketing du point de vente		2	CC écrit et/ou oral
M3202 Négociation 3		2	CC écrit et/ou oral
M3203 Communication commerciale 2		2	CC écrit et/ou oral
M3204 Marketing direct/gestion de la relation client		2	CC écrit et/ou oral
M3205 Environnement international 2 : approche des marchés étrangers et intelligence économique		2	CC écrit et/ou oral
M3206 Logistique		2	CC écrit et/ou oral
M3207C Économie générale 2 - histoire de la pensée économique		2	CC écrit et/ou oral
M3208C Activités transversales 2		1	CC écrit et/ou oral

SEMESTRE 4 = 30 crédits

Parcours : approfondissement technologique Renforcement des compétences professionnelles			
Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 4-1 S'adapter aux évolutions	9	9	
M4101 Expression communication culture 4		1,5	CC écrit et/ou oral
M4102 Anglais : langue vivante de spécialité 4		1,5	CC écrit et/ou oral
M4103 LV2 : langues vivantes de spécialité 4		1,5	CC écrit et/ou oral
M4104C Environnement international 3 : techniques de commerce international		1,5	CC écrit et/ou oral
M4105 E-marketing		1,5	CC écrit et/ou oral
M4106 Droit du travail		1,5	CC écrit et/ou oral
UE 4-2 Maîtriser les outils de management	8	8	
M4201C Psychologie sociale des organisations		1,5	CC écrit et/ou oral
M4202 Management de l'équipe commerciale		1,5	CC écrit et/ou oral
M4203 Achat et qualité		1,5	CC écrit et/ou oral
M4204C Stratégie d'entreprise		1,5	CC écrit et/ou oral
M4205 Entrepreneuriat		1,5	CC écrit et/ou oral
M4206C Activités transversales 3		0,5	CC écrit et/ou oral
UE 4-3 S'affirmer professionnellement	13	13	
M4301 Projet tuteuré : mise en situation professionnelle (180 h)		4	CC écrit et/ou oral
M4302 Stage professionnel 2 (8 semaines minimum)		9	CC écrit et/ou oral

Parcours : ouverture scientifique			
Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 4-1 S'adapter aux évolutions	9	9	
M4101 Expression communication culture 4		1,5	CC écrit et/ou oral
M4102 Anglais : langue vivante de spécialité 4		1,5	CC écrit et/ou oral
M4103 LV2 : langues vivantes de spécialité 4		1,5	CC écrit et/ou oral
OS06 Méthodologie - culture générale		1,5	CC écrit et/ou oral
M4105 E-marketing		1,5	CC écrit et/ou oral
M4106 Droit du travail		1,5	CC écrit et/ou oral
UE 4-2 Maîtriser les outils de management	8	8	
OS07 Méthodologie – logique mathématique		1,5	CC écrit et/ou oral
M4202 Management de l'équipe commerciale		1,5	CC écrit et/ou oral
M4203 Achat et qualité		1,5	CC écrit et/ou oral
M4204C Stratégie d'entreprise		1,5	CC écrit et/ou oral
M4205 Entrepreneuriat		1,5	CC écrit et/ou oral
M4206C Activités transversales 3		0,5	CC écrit et/ou oral
UE 4-3 S'affirmer professionnellement	13	13	
M4301 Projet tuteuré : mise en situation professionnelle (180 h)		4	CC écrit et/ou oral
M4302 Stage professionnel 2 (8 semaines minimum)		9	CC écrit et/ou oral

d) *Année spéciale Pontoise*

Annualisé = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
Validation des acquis	60		
UE 1-1	15	15	
M1101 Activités transversales		1	CC écrit et/ou oral
M1102 Communication commerciale		2	CC écrit et/ou oral
M1103 Comptabilité		2	CC écrit et/ou oral
M1104 Distribution et logistique		2	CC écrit et/ou oral
M1105 Études et recherches commerciales		2	CC écrit et/ou oral
M1106 Marketing		2	CC écrit et/ou oral
M1107 Négociation		2	CC écrit et/ou oral
M1108 Organisation et psychologie sociale des entreprises		2	CC écrit et/ou oral
UE 1-2	15	15	
M1201 Anglais		2	CC écrit et/ou oral
M1202 Développement des compétences relationnelles		2	CC écrit et/ou oral
M1203 Droit		2	CC écrit et/ou oral
M1204 Économie générale		2	CC écrit et/ou oral
M1205 Environnement international et intelligence économique		2	CC écrit et/ou oral
M1206 Expression communication culture		1	CC écrit et/ou oral
M1207 Statistiques appliquées et Mathématiques financières		2	CC écrit et/ou oral
M1208 Technologie de l'information et de la communication		2	CC écrit et/ou oral
UE 2-1	10	10	
M2101 Activités transversales		1	CC écrit et/ou oral
M2102 Anglais		1	CC écrit et/ou oral
M2103 Droit commercial		1	CC écrit et/ou oral
M2104 Droit du travail		1	CC écrit et/ou oral
M2105 Gestion financière		1	CC écrit et/ou oral
M2106 Projet personnel et professionnel		1	CC écrit et/ou oral
M2107 Psychologie sociale de la communication		1	CC écrit et/ou oral
M2108 Statistiques probabilités appliquées		1	CC écrit et/ou oral
M2109 Technologie de l'information et de la communication		1	CC écrit et/ou oral
M2110 Conduite de projet		1	CC écrit et/ou oral
UE 2-2	10	10	
M2201 Achat – qualité		1	CC écrit et/ou oral
M2202 Commerce international		1	CC écrit et/ou oral
M2203 E-marketing		1	CC écrit et/ou oral
M2204 Entrepreneuriat		1	CC écrit et/ou oral
M2205 Management des équipes commerciales		1	CC écrit et/ou oral
M2206 Marketing direct et gestion de la relation client		1	CC écrit et/ou oral
M2207 Marketing opérationnel		1	CC écrit et/ou oral
M2208 Marketing du point de vente		1	CC écrit et/ou oral
M2209 Négociation vente		1	CC écrit et/ou oral
M2210 Stratégie		1	CC écrit et/ou oral
UE 2-3	10	10	
M2301 Projet tuteuré : mise en situation professionnelle		3	CC écrit et/ou oral
M2302 Stage fin de cycle (10 semaines)		7	CC écrit et/ou oral

2. Génie électrique et informatique industrielle (GEII)

Programme pédagogique national :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53575/programmes-pedagogiques-nationaux-d.u.t.html>

a) *Formation initiale Neuville 2^e année*

SEMESTRE 3 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 3-1 Composants, systèmes et applications-approfondissement	10	10	
M3101 Énergie		2	CC écrit et/ou oral
M3102 Automatique		2	CC écrit et/ou oral
M3103 Réseaux		2	CC écrit et/ou oral
M3104 Systèmes électroniques		2	CC écrit et/ou oral
Radio-électronique		2	CC écrit et/ou oral
UE 3-2 Innovation par la technologie et les projets-approfondissement	12	12	
M3201 Outils logiciels		2	CC écrit et/ou oral
M3203 Études et réalisations		3	CC écrit et/ou oral
M3206 Cycle de vie du produit		1	CC écrit et/ou oral
M3207 Projet tuteuré		2	CC écrit et/ou oral
M4209C Composants complexes FPGA		2	CC écrit et/ou oral
MCMA1 Mathématiques, probabilités, statistiques		2	CC écrit et/ou oral
UE 3-3 Formation scientifique et humaine-approfondissement	8	8	
M3301 Anglais		2	CC écrit et/ou oral
M3302 Mathématiques		2	CC écrit et/ou oral
M3304 Physique, propagation, CEM		2	CC écrit et/ou oral
M3303 Expression et communication		2	CC écrit et/ou oral

SEMESTRE 4 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 4-1 Stage	12	12	
M4101 Stage		12	CC écrit et/ou oral
UE 4-2 Innovation par la technologie et les projets- renforcement	12	12	
M4203 Études et réalisations		3	
Option : à choisir entre -Traitement et transmission du signal -Automatique numérique et robotique -Architecture et traitement numérique du signal -Eclairage et réseaux embarqués		3	CC écrit et/ou oral
M4204 Retour expérience professionnelle		1	CC écrit et/ou oral
M4207 Projet Tuteuré		2	CC écrit et/ou oral
M3208C Supervision		1,5	CC écrit et/ou oral
Programmation embarquée		1,5	CC écrit et/ou oral
UE 4-3- Formation scientifique et humaine - renforcement	6	6	
M4301 Anglais		2	CC écrit et/ou oral
Mathématiques poursuite d'études		2	CC écrit et/ou oral
M4305 Connaissance des entreprises		1	CC écrit et/ou oral
M4303 Expression et communication		1	CC écrit et/ou oral

b) *Formation en alternance Neuville 2^e année*

SEMESTRE 3 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 3-1-Composants, systèmes et applications-approfondissement	9	9	
M3101 Énergie		1,5	CC écrit et/ou oral
M3102 Automatique		1,5	CC écrit et/ou oral
M3103 Réseaux		1,5	CC écrit et/ou oral
M3104 Systèmes électroniques		1,5	CC écrit et/ou oral
MCSE1 Électronique RF et HF		1,5	CC écrit et/ou oral
MCInfo 3 Architecture microcontrôleur		1,5	CC écrit et/ou oral
UE 3-2-Innovation par la technologie et les projets-approfondissement	11	11	
M3201 Outils logiciels		2,5	CC écrit et/ou oral
M3203 Études et réalisations d'ensembles pluritechnologiques		4	CC écrit et/ou oral
M3204 Projet personnel et professionnel		1	CC écrit et/ou oral
M3206 Cycle de vie du produit		1	CC écrit et/ou oral
M3208 C Supervision		2,5	CC écrit et/ou oral
UE 3-3-Formation scientifique et humaine - approfondissement	6	6	
M3301 Anglais		1,5	CC écrit et/ou oral
M3302 Mathématiques		1,5	CC écrit et/ou oral
M3303 Expression communication		1,5	CC écrit et/ou oral
M3304 Propagation - CEM		1,5	CC écrit et/ou oral
UE 3-4-Rapport industriel	4	4	
Soutenance et rapport		4	Ecrit et oral

SEMESTRE 4 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 4-1-Activité professionnelle	10	10	
M4101 Soutenance n°2		10	CC écrit et/ou oral
UE 4-2-Innovation par la technologie et les projets - renforcement	12	12	
M4203 Études et réalisation d'ensembles pluri technologiques		4	CC écrit et/ou oral
M4204 Projet personnel et professionnel		1	CC écrit et/ou oral
M4209C Composants complexes FPGA		1	CC écrit et/ou oral
M4211C Traitement numérique du signal		1,5	CC écrit et/ou oral
MCSE3 Transmission numérique en bande de base		1,5	CC écrit et/ou oral
MCAu1 Conception et réglage des correcteurs à temps continu		1,5	CC écrit et/ou oral
MCEner6 Conversion d'énergie		1,5	CC écrit et/ou oral
UE43-Formation scientifique et humaine - renforcement	8	8	
M4301 Anglais		2	CC écrit et/ou oral
M4303 Expression communication		2	CC écrit et/ou oral
M4305 Connaissance de l'entreprise		2	CC écrit et/ou oral
MCMA1 Probabilités et statistiques		2	CC écrit et/ou oral

c) *Formation initiale Sarcelles 2^e année*

SEMESTRE 3 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 3-1 Composants, systèmes et applications - approfondissement	11	11	
M3101 Énergie		2	CC écrit et/ou oral
M3102 Automatique		2	CC écrit et/ou oral
M3103 Réseaux		2	CC écrit et/ou oral
M3104 Systèmes électroniques		2	CC écrit et/ou oral
M3105C Programmation orientée objet		1,5	CC écrit et/ou oral
M3106C Outils mathématiques pour l'information		1,5	CC écrit et/ou oral
UE 3-2 Innovation par la technologie et les projets – approfondissement	11	11	
M3201 Outils logiciels		2	CC écrit et/ou oral
M3203 Études et réalisation d'ensembles pluritechnologiques		3	CC écrit et/ou oral
M3204 Projet personnel et professionnel		1	CC écrit et/ou oral
M3206 Cycle de vie du produit		1	CC écrit et/ou oral
M3207 Projet tuteuré		2	CC écrit et/ou oral
M3208C Instrumentation programmable (AT31)		2	CC écrit et/ou oral
UE 3-3 Formation scientifique et humaine – approfondissement	8	8	
M3301 Anglais		2	CC écrit et/ou oral
M3302 Mathématiques		2	CC écrit et/ou oral
M3303 Expression communication		2	CC écrit et/ou oral
M3304 Physique – propagation, CEM		2	CC écrit et/ou oral

SEMESTRE 4 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 4-2 Innovation par la technologie et les projets – renforcement	12	12	
M4203 Études et réalisation d'ensembles pluri-technologiques		3	CC écrit et/ou oral
M4204 Projet personnel et professionnel		1	CC écrit et/ou oral
M4207 Projet tuteuré		2	CC écrit et/ou oral
M4209C (Option : 1 choix parmi 3 propositions) Électronique pour les modulations numériques ou Programmation Android ou Traitement numérique des images		1,5	CC écrit et/ou oral
M4210C Réseau industriel		1,5	CC écrit et/ou oral
M4211C Traitement numérique du signal		1,5	CC écrit et/ou oral
M4212C Automatique avancée		1,5	CC écrit et/ou oral
UE 4-3 Formation scientifique et humaine – renforcement	6	6	
M4301 Anglais		2	CC écrit et/ou oral
M4303 Expression communication		1	CC écrit et/ou oral
M4305 Connaissance de l'entreprise		1	CC écrit et/ou oral
M4306C (Option : 1 choix parmi 2 propositions) Mathématiques et physique pour la poursuite d'études ou Certification en anglais : préparation au TOEIC		2	CC écrit et/ou oral
UE 4-1 Stage	12	12	
M4101 Stage		12	CC écrit et/ou oral

d) *Cursus master en ingénierie traitement de l'information et gestion de l'énergie électrique (CMI-TIGE)*

Les étudiants en DUT Génie électrique et informatique industrielle sur le site de Neuville-sur-Oise et de Sarcelles ont la possibilité de s'inscrire en parallèle en CMI-TIGE en 1ère et 2e année.

Le CMI-TIGE est une formation sur 5 ans (DUT 1ère et 2e année, 3e année de licence, master 1 et 2).

Le label CMI n'est attribué qu'à la fin du master 2 si l'étudiant satisfait les modalités d'attribution suivantes :

- validation de chaque semestre du CMI
- la compensation s'applique aux EC qui composent une UE
- les UE peuvent se compenser au sein d'un même bloc annuel* si les notes des UE sont supérieures ou égales à 8/20
- les blocs annuels ne se compensent pas et doivent atteindre 10/20
- le label CMI n'est pas attribué si la note d'une UE est inférieure à 8/20
- les activités de mise en situation doivent être validées, elles ne peuvent ni intervenir dans la compensation, ni être compensées dans une UE ou dans le bloc

Les étudiants désirant sortir du cursus en cours de formation obtiendront la validation des semestres acquis dans le parcours CMI. Les étudiants sortant du parcours CMI après la licence pourront postuler aux masters du département de Génie électrique de CY Cergy Paris Université liés à la spécialité.

Les blocs annuels :

- socle généraliste = bloc 1
- socle disciplinaire = bloc 2
- disciplines d'ouverture scientifique et technologique = bloc 3
- disciplines d'ouverture socio-économique et culturelle = bloc 4

SEMESTRE 3 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Socle généraliste	4	4	
Mathématiques		2	CC écrit et/ou oral
Physique		2	CC écrit et/ou oral
UE 2 Socle disciplinaire	8	8	
Énergie		2	CC écrit et/ou oral
Automatisme		2	CC écrit et/ou oral
Systèmes électroniques		2	CC écrit et/ou oral
Réseaux		2	CC écrit et/ou oral
UE 3 Disciplines d'ouverture scientifique et technologique	8	8	
Outils logiciels		2	CC écrit et/ou oral
Cycle de vie produit		1	CC écrit et/ou oral
Module complémentaire CMI : énergies renouvelables		1,5	CC écrit et/ou oral
Module complémentaire CMI : programmation orientée objet		1,5	CC écrit et/ou oral
Module complémentaire CMI : supervision		2	CC écrit et/ou oral
UE 4 Disciplines d'ouverture socio-économique et culturelle	4	4	
Anglais		2	CC écrit et/ou oral
Expression / Communication		2	CC écrit et/ou oral
UE 5 Activités de mise en situation	6	6	
Projet Personnel et Professionnel		1	CC écrit et/ou oral
Projet tuteuré		2	CC écrit et/ou oral

Étude et réalisation d'ensembles pluri- technologiques		3	CC écrit et/ou oral
--	--	---	---------------------

SEMESTRE 4 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Socle généraliste	2	2	
Module complémentaire CMI : poursuite d'études vers la licence 3 ^e année CMI		2	CC écrit et/ou oral
UE 2 Socle disciplinaire	3	3	
Module complémentaire CMI : traitement numérique du signal		1,5	CC écrit et/ou oral
Module complémentaire CMI : réseaux industriels		1,5	CC écrit et/ou oral
UE 3 Disciplines d'ouverture scientifique et technologique	3	3	
Module complémentaire CMI : distribution électrique		1,5	CC écrit et/ou oral
Module complémentaire CMI : composants complexes FPGA		1,5	CC écrit et/ou oral
UE 4 Disciplines d'ouverture socio-économique et culturelle	4	4	
Anglais		2	CC écrit et/ou oral
Expression / Communication		1	CC écrit et/ou oral
Connaissance de l'entreprise		1	CC écrit et/ou oral
UE 5 Activités de mise en situation	18	18	
Stage		12	CC écrit et/ou oral
Projet Personnel et Professionnel		1	CC écrit et/ou oral
Projet tuteuré		2	CC écrit et/ou oral
Étude et réalisation d'ensembles pluri- technologiques		3	CC écrit et/ou oral

3. Qualité, logistique industrielle et organisation (QLIO)

Programme pédagogique national : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53575/programmes-pedagogiques-nationaux-d.u.t.html>

a) Formation initiale 2e année

SEMESTRE 3 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 3-1 Synthèse et gestion des données	12	12	
M3101 Anglais professionnel		2	CC écrit et/ou oral
M3102 Communication professionnelle		2	CC écrit et/ou oral
M3103 Projet personnel et professionnel		1	CC écrit et/ou oral
M3104 Statistiques		2	CC écrit et/ou oral
M3105 Systèmes de GBDD		1,5	CC écrit et/ou oral
M3106 Pilotage informatisé d'une unité de production		1,5	CC écrit et/ou oral
M3107 Projet tuteuré		2	CC écrit et/ou oral
UE 3-2 Pilotage des systèmes qualité et logistique	9	9	
M3201 Ordonnancement-lancement		1,5	CC écrit et/ou oral
M3202 Mise en œuvre d'une démarche		1,5	CC écrit et/ou oral
M3203 Maîtrise des procédés		1,5	CC écrit et/ou oral
M3204 Pilotage des flux en JAT		1,5	CC écrit et/ou oral
M3304C Gestion physique des stocks		1,5	CC écrit et/ou oral
M4202C Planification à moyen et long terme		1,5	CC écrit et/ou oral
UE 3-3 Méthodes et outils d'amélioration	9	9	
M3208C Utilisation d'un ERP		1,5	CC écrit et/ou oral
M3302C Optimisation d'un poste de travail		1,5	CC écrit et/ou oral
M3305C Simulation d'un système de production de bien et de services		1,5	CC écrit et/ou oral
M3306C Coûts et gestion prévisionnelle		1,5	CC écrit et/ou oral
M3309C Systèmes de management de la qualité		1,5	CC écrit et/ou oral
M4209C Animation du système QHSE		1,5	CC écrit et/ou oral

SEMESTRE 4 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 4-1 Communication et animation	8	8	
M4101 Anglais de spécialité		2	CC écrit et/ou oral
M4102 Communication dans les organisations		2	CC écrit et/ou oral
M4103 Projet personnel et professionnel		1	CC écrit et/ou oral
M4104 Organisation et animation d'une unité de production de biens et de de services		2	CC écrit et/ou oral
M4105 Projet tuteuré		1	CC écrit et/ou oral
UE 4-2 Approfondissements	10	10	
M4201 Recherche opérationnelle		2	CC écrit et/ou oral
AT21 Logistique globale		2	CC écrit et/ou oral
*OS13 : Systèmes chimiques et électroniques / **M4206C Gestion des flux de déchets		2	CC écrit et/ou oral
*OS01 Approfondissement en mathématiques / ** AT04 Logistique externe		2	CC écrit et/ou oral
*OS02 Approfondissement en mécanique / **AT05 Gestion des achats et des approvisionnements		2	CC écrit et/ou oral
UE 4-3 Pratique professionnelle	12	12	
M4301 Stage (10 semaines minimum)		12	CC écrit et/ou oral

*parcours poursuites d'études longues

**parcours licence professionnelle

b) *Formation en alternance 2^e année*

SEMESTRE 3 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 3-1 Synthèse et gestion des données	12	12	
M3101 Anglais professionnel		2	CC écrit et/ou oral
M3102 Communication professionnelle		2	CC écrit et/ou oral
M3103 Projet personnel et professionnel		1	CC écrit et/ou oral
M3104 Statistiques		2	CC écrit et/ou oral
M3105 Systèmes de GBDD		1,5	CC écrit et/ou oral
M3106 Pilotage informatisé d'une unité de production		1,5	CC écrit et/ou oral
M3107 Projet tuteuré		2	CC écrit et/ou oral
UE 3-2 Pilotage des systèmes qualité et logistique	9	9	
M3201 Ordonnancement-lancement		1,5	CC écrit et/ou oral
M3202 Mise en œuvre d'une démarche		1,5	CC écrit et/ou oral
M3203 Maitrise des procédés		1,5	CC écrit et/ou oral
*OS13 : Systèmes chimiques et électroniques / **M4206C Gestion des flux de déchets		1,5	CC écrit et/ou oral
M3304C Gestion physique des stocks		1,5	CC écrit et/ou oral
M4202C Planification à moyen et long terme		1,5	CC écrit et/ou oral
UE 3-3 Méthodes et outils d'amélioration	9	6	
M3208C Utilisation d'un ERP		1,5	CC écrit et/ou oral
*OS01 Approfondissement en mathématiques / **AT05 Gestion des achats et des approvisionnements		1,5	CC écrit et/ou oral
M3309C Systèmes de management de la qualité		1,5	CC écrit et/ou oral
M4209C Animation du système QHSE		1,5	CC écrit et/ou oral

SEMESTRE 4 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 4-1 Communication et animation	8	8	
M4101 Anglais de spécialité		2	CC écrit et/ou oral
M4102 Communication dans les organisations		2	CC écrit et/ou oral
M4103 Projet personnel et professionnel		1	CC écrit et/ou oral
M4104 Organisation et animation d'une unité de production de biens et de services		2	CC écrit et/ou oral
M4105 Projet tuteuré		1	CC écrit et/ou oral
UE 4-2 Approfondissements	10	13	
M4201 Recherche opérationnelle		2	CC écrit et/ou oral
AT21 Logistique globale		2	CC écrit et/ou oral
M3204 Pilotage des flux en JAT		2	CC écrit et/ou oral
*OS02 Approfondissement en mécanique / ** AT04 Logistique externe		2	CC écrit et/ou oral
M3306C Coûts et gestion prévisionnelle		2	CC écrit et/ou oral
M3302C Optimisation d'un poste de travail		1,5	CC écrit et/ou oral
M3305C Simulation d'un système de production de bien et de services		1,5	CC écrit et/ou oral
UE 4-3 Pratique professionnelle	12	12	
M4301 Activité en entreprise 147 jours		12	CC écrit et/ou oral

*parcours poursuites d'études longues

**parcours licence professionnelle

4. Gestion logistique et transport (GLT)

Programme pédagogique national :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53575/programmes-pedagogiques-nationaux-d.u.t.html>

a) Formation initiale

SEMESTRE 3 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 3-1 : Gestion de la chaîne logistique	15	15	
M3101 Approfondissement de l'anglais professionnel		2	CC écrit et/ou oral
M3102 Approfondissement de la seconde langue professionnelle		1,5	CC écrit et/ou oral
M3103 Communication professionnelle		1,5	CC écrit et/ou oral
M3104 Logistique et commerce international		1,5	CC écrit et/ou oral
M3105 Organisation logistique		1,5	CC écrit et/ou oral
M3106 Systèmes d'informations appliquées au système logistique		2,5	CC écrit et/ou oral
M3107 Transport routier de marchandises et affrètement		2	CC écrit et/ou oral
M3108 Transports maritime, fluvial, opérations portuaires et inter modalité		2,5	CC écrit et/ou oral
UE 3-2 : Management des moyens et des hommes	15	15	
M3201C : Module complémentaire		1,5	CC écrit et/ou oral
M3202 Gestion budgétaire		1,5	CC écrit et/ou oral
M3203 Gestion des ressources humaines et management d'équipe		2	CC écrit et/ou oral
M3204 Gestion des stocks et des approvisionnements		2,5	CC écrit et/ou oral
M3205 Informatique : gestion des bases de données		1,5	CC écrit et/ou oral
M3206C Négociation commerciale et Achat		2	CC écrit et/ou oral
M3207 Techniques quantitatives et recherche opérationnelle		2	CC écrit et/ou oral
M3208 Projet personnel et professionnel : Intégrer l'expérience professionnelle du stage		1	CC écrit et/ou oral
M3209 Projet tuteuré : mise en situation professionnelle		1	CC écrit et/ou oral

	Parcours 1	Parcours 2
M3201C : Module complémentaire	Calculs de coût et rentabilité des transports et de la logistique	Gestion des litiges

SEMESTRE 4 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 4-1 : Gestion des flux	9	9	
M4101C Communication dans les organisations		1,5	CC écrit et/ou oral
M4102 Gestion de production et des flux internes		1,5	CC écrit et/ou oral
M4103 Logistique et commerce international : approfondissement		2	CC écrit et/ou oral
M4104C Module complémentaire		1	CC écrit et/ou oral
M4105 Perfectionnement de l'anglais professionnel		2	CC écrit et/ou oral
M4106 Perfectionnement de la seconde langue professionnelle		1	CC écrit et/ou oral
UE 4-2 : Outils de pilotage	9	9	
M4201C Module complémentaire		1,5	CC écrit et/ou oral
M4202 Droit du travail		1	CC écrit et/ou oral
M4203C Module complémentaire		1,5	CC écrit et/ou oral
M4204C Informatique : approfondissement de la gestion des bases de données		1	CC écrit et/ou oral
M4205C Pratiques professionnelles (système d'information, management d'équipe, négociation commerciale)		2	CC écrit et/ou oral
M4206 Qualité, normes, satisfaction client		1	CC écrit et/ou oral
M4207C Module complémentaire		1	CC écrit et/ou oral
UE 4-3 : Mise en situation professionnelle	12	12	
M4301 Projet personnel et professionnel : préparer son parcours post-DUT		1	CC écrit et/ou oral
M4302 Projet tuteuré : mise en situation professionnelle		3	CC écrit et/ou oral
M4303 Stage d'étude : évaluation du déroulement du stage par le maître de stage ou l'enseignant tuteur		2	CC écrit et/ou oral
M4304 Stage d'étude : évaluation du mémoire de stage		3	CC écrit et/ou oral
M4305 Stage d'étude : évaluation de la soutenance		3	CC écrit et/ou oral

	Parcours 1	Parcours 2
M4104C Module complémentaire	Logistiques spécifiques	Transport de voyageurs
M4201C Module complémentaire	Contrôle de gestion logistique	Optimisation logistique
M4203C Module complémentaire	Études de cas de transport et logistique	Analyse économique
M4207C Module complémentaire	Tableau de bord logistique	Management

b) *Formation en alternance 2^e année*

SEMESTRE 3 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 3-1 : Gestion de la chaîne logistique	15	15	
M3101 Approfondissement de l'anglais professionnel		2	CC écrit et/ou oral
M3102 Approfondissement de la seconde langue professionnelle		1,5	CC écrit et/ou oral
M3103 Communication professionnelle		1,5	CC écrit et/ou oral
M3104 Logistique et commerce international		1,5	CC écrit et/ou oral
M3105 Organisation logistique		1,5	CC écrit et/ou oral
M3106 Systèmes d'informations appliquées au système logistique		2,5	CC écrit et/ou oral
M3107 Transport routier de marchandises et affrètement		2	CC écrit et/ou oral
M3108 Transports maritime, fluvial, opérations portuaires et inter modalité		2,5	CC écrit et/ou oral
UE 3-2 : Management des moyens et des hommes	15	15	
M3201C Calculs de coût et rentabilité des transports et de la logistique		1,5	CC écrit et/ou oral
M3202 Gestion budgétaire		1,5	CC écrit et/ou oral
M3203 Gestion des ressources humaines et management d'équipe		2	CC écrit et/ou oral
M3204 Gestion des stocks et des approvisionnements		2,5	CC écrit et/ou oral
M3205 Informatique : gestion des bases de données		1,5	CC écrit et/ou oral
M3206C Négociation commerciale et achat		2	CC écrit et/ou oral
M3207 Techniques quantitatives et recherche opérationnelle		2	CC écrit et/ou oral
M3208 Projet personnel et professionnel : Intégrer l'expérience professionnelle du stage		1	CC écrit et/ou oral
M3209 Projet tuteuré : mise en situation professionnelle		1	CC écrit et/ou oral

SEMESTRE 4 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 4-1 : Gestion des flux	9	9	
M4101C Communication dans les organisations		1,5	CC écrit et/ou oral
M4102 Gestion de production et des flux internes		1,5	CC écrit et/ou oral
M4103 Logistique et commerce international : approfondissement		2	CC écrit et/ou oral
M4104C Logistiques spécifiques		1	CC écrit et/ou oral
M4105 Perfectionnement de l'anglais professionnel		2	CC écrit et/ou oral
M4106 Perfectionnement de la seconde langue professionnelle		1	CC écrit et/ou oral
UE 4-2 : Outils de pilotage	9	9	
M4201C Contrôle de gestion logistique		1,5	CC écrit et/ou oral
M4202 Droit du travail		1	CC écrit et/ou oral
M4203C Études de cas de transport et logistique		1,5	CC écrit et/ou oral
M4204C Informatique : approfondissement de la gestion des bases de données		1	CC écrit et/ou oral
M4205 C Pratiques professionnelles (système d'information, management d'équipe, négociation commerciale)		2	CC écrit et/ou oral
M4206 Qualité, normes, satisfaction client		1	CC écrit et/ou oral
M4207C Tableau de bord logistique		1	CC écrit et/ou oral
UE 4-3 : Mise en situation professionnelle	12	12	
M4301 Projet personnel et professionnel : préparer son parcours post-DUT		1	CC écrit et/ou oral
M4302 Projet tuteuré : mise en situation professionnelle		3	CC écrit et/ou oral
M4303 Alternance : évaluation du déroulement de l'alternance par le maître d'apprentissage ou l'enseignant tuteur		2	CC écrit et/ou oral
M4304 Alternance : évaluation du mémoire d'alternance		3	CC écrit et/ou oral
M4305 Alternance : évaluation de la soutenance		3	CC écrit et/ou oral

5. Génie biologique (GB)

Programme pédagogique national :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53575/programmes-pedagogiques-nationaux-d.u.t.html>

a) Option Analyses biologiques et biochimiques (ABB)

SEMESTRE 3 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 3-1B : Sciences de la santé	9	9	
M 31B01 Biochimie analytique et médicale		3	CC écrit et/ou oral
M 31B02 Hématologie hémostase immunologie		3	CC écrit et/ou oral
M 31B03 Microbiologie médicale		3	CC écrit et/ou oral
UE 3-2B : Biotechnologies	9	9	
M 32B01 Physiopathologie pharmacologie in vivo		3,5	CC écrit et/ou oral
M 32B02 Cultures cellulaires méthodes alternatives à l'expérimentation animale		2	CC écrit et/ou oral
M 32B03 Biologie moléculaire génie génétique Outils de bio-informatiques		3,5	CC écrit et/ou oral
UE 3-3B : Formation générale pour l'entreprise	6	6	
M 33B01 Automatique imagerie Instrumentation		2	CC écrit et/ou oral
M 33B02 Analyse de données		1,5	CC écrit et/ou oral
M 33B03 Techniques analytiques		2,5	CC écrit et/ou oral
UE 3-4B : Outils de communication-Projets	6	6	
M 34B01 Anglais		2	CC écrit et/ou oral
M 34B02 Expression communication		1	CC écrit et/ou oral
M 34B03 Projet personnel et professionnel		1	CC écrit et/ou oral
M 34B04 Projet tuteuré		2	CC écrit et/ou oral
TUTORAT S3		0	Sans objet

SEMESTRE 4 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 4-1B : Sciences et techniques pharmaceutiques et biomédicales	10	10	
M 41B01 Biochimie biologie moléculaire		2,5	CC écrit et/ou oral
M 41B02 Hématologie immunohématologie		2	CC écrit et/ou oral
M 41B03 Biologie cellulaire anatomie pathologique		1,5	CC écrit et/ou oral
M 41B04 Microbiologie parasitologie		1,5	CC écrit et/ou oral
M 41B05 Pharmacologie toxicologie		1,5	CC écrit et/ou oral
M 41B06 Approfondissement en techniques biochimiques et immunologiques		1	CC écrit et/ou oral
UE 4-2B : Compléments de formation pour l'entreprise	8	8	
M 42B01 Qualité-hygiène sécurité, développement durable		1	CC écrit et/ou oral
M 42B02 Anglais		2	CC écrit et/ou oral
M 42B03 Expression communication		2	CC écrit et/ou oral
M 42B04 Projet tuteuré		3	CC écrit et/ou oral
UE 4-3B : Stage(s)	12	12	
M 43B01 Stage(s)		12	CC écrit et/ou oral
TUTORAT S4		0	Sans objet

b) *Option Génie de l'environnement (GE)*

SEMESTRE 3 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 3-1E Origine, nature, détection des pollutions	9	9	
M 31E01 Microbiologie de l'environnement		3	CC écrit et/ou oral
M 31E02 Chimie de l'environnement		4	CC écrit et/ou oral
M 31E03 Bruit et rayonnements		2	CC écrit et/ou oral
UE 3-2E Étude et traitement des pollutions	7	7	
M 32E01 Gestion des déchets		3	CC écrit et/ou oral
M 32E02 Bases du traitement des eaux		2	CC écrit et/ou oral
M 32E03 Pédologie		2	CC écrit et/ou oral
UE 3-3E Écologie écosystèmes - formation générale pour l'entreprise	8	8	
M 33E01 Écologie et surveillance des milieux naturels		3	CC écrit et/ou oral
M 33E02 Analyse de données Informatique appliquée		2	CC écrit et/ou oral
M 33E03 Développement durable		2	CC écrit et/ou oral
M 33E04 Qualité-sécurité-santé		1	CC écrit et/ou oral
UE 3-4E Outils de communication projets	6	6	
M 34E01 Anglais		2	CC écrit et/ou oral
M 34E02 Expression communication		1	CC écrit et/ou oral
M 34E03 Projet personnel et professionnel		1	CC écrit et/ou oral
M 34E04 Projet tuteuré		2	CC écrit et/ou oral
TUTORAT S3		0	Sans objet

SEMESTRE 4 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 4-1E Traitement des pollutions et gestion de l'environnement	10	10	
M 41E01 Gestion de l'environnement		2	CC écrit et/ou oral
M 41E02 Bases d'éco toxicologie et risques		2	CC écrit et/ou oral
M 41E03 Réhabilitation de site		1,5	CC écrit et/ou oral
M 41E04 Traitement des déchets traitement de l'air		1	CC écrit et/ou oral
M 41E05 Traitement des eaux et assainissement		2,5	CC écrit et/ou oral
M 41E06 Bases d'électrotechnique et automatisme		1	CC écrit et/ou oral
UE 4-2E Compléments de formation pour l'entreprise	8	8	
M 42E01 Géologie		1	CC écrit et/ou oral
M 42E02 Anglais		2	CC écrit et/ou oral
M 42E03 Expression communication		2	CC écrit et/ou oral
M 42E04 Projet tuteuré		3	CC écrit et/ou oral
UE 4-3E Stage(s)	12	12	
M 43E01 Stage(s)		12	CC écrit et/ou oral
TUTORAT S4		0	Sans objet

6. Génie civil - construction durable (GC-CD)

Programme pédagogique national :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53575/programmes-pedagogiques-nationaux-d.u.t.html>

a) *Formation initiale 2^e années*

SEMESTRE 3 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 3-1 Equipements et ouvrages	10	10	
M3101 Bases de la géotechnique		1,5	CC écrit et/ou oral
M3102 Géotechnique pour le technicien		1,5	CC écrit et/ou oral
M3103 Enveloppe et ventilation		1,5	CC écrit et/ou oral
M3104 Maîtrise de l'énergie		1,5	CC écrit et/ou oral
M3105 Projets de bâtiments		2	CC écrit et/ou oral
M3106 Projets de travaux publics		2	CC écrit et/ou oral
UE 3-2 Management de projet	13	13	
M3201 Préparation des travaux		1,5	CC écrit et/ou oral
M3202 Gestion des chantiers		1,5	CC écrit et/ou oral
M3203 Expression - communication (S3)		1,5	CC écrit et/ou oral
M3204 Langue vivante (S3)		2	CC écrit et/ou oral
M3205 PPP3		1	CC écrit et/ou oral
M3206 Stage1		2	CC écrit et/ou oral
M3207 Étude de cas		1,5	CC écrit et/ou oral
M3208 Projet tuteuré (S3)		2	CC écrit et/ou oral
UE 3-3 Matériaux et structures	7	7	
M3301 Structures hyperstatiques		1,5	CC écrit et/ou oral
M3302 Béton armé pour le technicien		2	CC écrit et/ou oral
M3303 Construction bois		2	CC écrit et/ou oral
M3304 Mathématiques (S3)		1,5	CC écrit et/ou oral

SEMESTRE 4 = 30 crédits

Parcours : renforcement des compétences professionnelles

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 4-1 Renforcements professionnels	6	6	
M4101C Gestion de l'entreprise et législation		1	CC écrit et/ou oral
M4102C Systèmes énergétiques		1,5	CC écrit et/ou oral
M4103C Modélisation des structures		1,5	CC écrit et/ou oral
M4104C Langue vivante (S4)		2	CC écrit et/ou oral
UE 4-2 Construction durable	6	6	
M4201C Management et maîtrise d'œuvre		1,5	CC écrit et/ou oral
M4202C Approche des projets de construction		1,5	CC écrit et/ou oral
M4203C Construction et maîtrise d'œuvre		1,5	CC écrit et/ou oral
M4204C Construction durable		1,5	CC écrit et/ou oral
UE 4-3 Projet de fin d'études	8	8	
M4301C Projet de fin d'études		4	CC écrit et/ou oral
M4302 Communication de projet		2	CC écrit et/ou oral
M4303 Projet tuteuré (S4)		2	CC écrit et/ou oral
UE 4-4 Stage	10	10	
M4401 Stage 2		10	CC écrit et/ou oral

Parcours : poursuite d'études longues			
Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 4-1 Renforcements professionnels	6	6	
AT01 Mécanique des sols		1	CC écrit et/ou oral
OS02 Physique du bâtiment		1,5	CC écrit et/ou oral
OS01 Modélisation avancée des structures		1,5	CC écrit et/ou oral
M4104C Langue vivante (S4)		2	CC écrit et/ou oral
UE 4-2 Construction durable	6	6	
OS03 Bases mathématiques de l'ingénierie		1,5	CC écrit et/ou oral
OS04 Structures et méthodes énergétiques		1,5	CC écrit et/ou oral
OS05 Algorithmique		1,5	CC écrit et/ou oral
AT02 Construction durable-PEL		1,5	CC écrit et/ou oral
UE 4-3 Projet de fin d'études	8	8	
M4301C Projet de fin d'études		4	CC écrit et/ou oral
M4302 Communication de projet		2	CC écrit et/ou oral
M4303 Projet tuteuré (S4)		2	CC écrit et/ou oral
UE 4-4 Stage	10	10	
M4401 Stage 2		10	CC écrit et/ou oral

b) *Formation en alternance 2^e année*

SEMESTRE 3 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 3-1 Equipements et ouvrages	10	10	
M3101 Bases de la géotechnique		1,5	CC écrit et/ou oral
M3102 Géotechnique pour le technicien		1,5	CC écrit et/ou oral
M3103 Enveloppe et ventilation		1,5	CC écrit et/ou oral
M3104 Maîtrise de l'énergie		1,5	CC écrit et/ou oral
M3105 Projets de bâtiments		2	CC écrit et/ou oral
M3106 Projets de travaux publics		2	CC écrit et/ou oral
UE 3-2 Management de projet	13	13	
M3201 Préparation des travaux		1,5	CC écrit et/ou oral
M3202 Gestion des chantiers		1,5	CC écrit et/ou oral
M3203 Expression - communication (S3)		1,5	CC écrit et/ou oral
M3204 Langue vivante (S3)		2	CC écrit et/ou oral
M3205 PPP3		1	CC écrit et/ou oral
M3206 Stage1		2	CC écrit et/ou oral
M3207 Étude de cas		1,5	CC écrit et/ou oral
M3208 Projet tuteuré (S3)		2	CC écrit et/ou oral
UE 3-3 Matériaux et structures	7	7	
M3301 Structures hyperstatiques		1,5	CC écrit et/ou oral
M3302 Béton armé pour le technicien		2	CC écrit et/ou oral
M3303 Construction bois		2	CC écrit et/ou oral
M3304 Mathématiques (S3)		1,5	CC écrit et/ou oral

SEMESTRE 4 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 4-1 Renforcements professionnels	6	6	
M4101C Gestion de l'entreprise et législation		1	CC écrit et/ou oral
OS03 Bases Mathématiques de l'ingénierie		1,5	CC écrit et/ou oral
M4103C Modélisation des structures		1,5	CC écrit et/ou oral
M4104C Langue vivante (S4)		2	CC écrit et/ou oral
UE 4-2 Construction durable	6	6	
M4102C Systèmes énergétiques		1,5	CC écrit et/ou oral
M4204C Construction durable		1,5	CC écrit et/ou oral
M4205C Réhabilitation et pathologies		1,5	CC écrit et/ou oral
OS04 Structures et méthodes énergétiques		1,5	CC écrit et/ou oral
UE 4-3 Projet de fin d'études	8	8	
M4301C Projet de fin d'études		4	CC écrit et/ou oral
M4302 Communication de projet		2	CC écrit et/ou oral
M4303 Projet tuteuré (S4)		2	CC écrit et/ou oral
UE 4-4 Stage	10	10	
M4401 Stage 2 : 2 ^{ème} période en entreprise		10	CC écrit et/ou oral

7. Métiers du multimédia et de l'internet (MMI)

Programme pédagogique national :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53575/programmes-pedagogiques-nationaux-d.u.t.html>

SEMESTRE 3 = 30 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 3-1 Communication, culture et connaissance de l'environnement socio-économique : maîtrise	15	15	
M3101 Anglais S3		2	CC écrit et/ou oral
M3102 Langue vivante 2 S3		1	CC écrit et/ou oral
M3103 Théories de l'information et de la communication S3		2	CC écrit et/ou oral
M3104 Esthétique et expression artistique S3		1	CC écrit et/ou oral
M3105 Écriture pour les médias numériques S3		2	CC écrit et/ou oral
M3106 Expression, communication écrite et orale S3		2	CC écrit et/ou oral
M3107 Gestion de projet S3		1	CC écrit et/ou oral
M3108 PPP S3		1	CC écrit et/ou oral
M3109 Environnement juridique, économique et mercatique des organisations S3		2	CC écrit et/ou oral
M3110 Projet tuteuré S3		1	CC écrit et/ou oral
UE 3-2 Culture technologique et développement multimédia : maîtrise	15	15	
M3201 Culture scientifique et traitement de l'information S3		2	CC écrit et/ou oral
M3202 Développement web S3		2	CC écrit et/ou oral
M3203 Programmation objet et événementielle		2	CC écrit et/ou oral
M3204 Services sur réseaux S3		2	CC écrit et/ou oral
M3205 Infographie S3		2	CC écrit et/ou oral
M3206 Intégration multimédia S3		2	CC écrit et/ou oral
M3207 Production audiovisuelle S3		2	CC écrit et/ou oral
M3208 Projet tuteuré S3		1	CC écrit et/ou oral

SEMESTRE 4 = 30 crédits

Parcours : communication numérique			
Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 4-1 : Communication, culture et connaissance de l'environnement socio-économique : approche professionnalisante	16	16	
M4101 Anglais S4		2	CC écrit et/ou oral
AT101 Communication dynamique		2	CC écrit et/ou oral
OS102 Mercatique digitale		2	CC écrit et/ou oral
OS105 Data journalisme		2	CC écrit et/ou oral
M4105 Projet tuteuré S4		2	CC écrit et/ou oral
M4106 Stage S4		6	CC écrit et/ou oral
UE 4-2 Culture technologique et développement multimédia : approche professionnalisante	14	14	
RCP208 Intégration gestion de contenu pour la création visuelle		2	CC écrit et/ou oral
AT208 Web TV		2	CC écrit et/ou oral
OS203 Données « Big Data » et « Open Data »		2	CC écrit et/ou oral

M4204 Projet tuteuré S4		2	CC écrit et/ou oral
M4205 Stage S4 (10 semaines minimum)		6	CC écrit et/ou oral

Parcours : audiovisuel

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 4-1 Communication, culture et connaissance de l'environnement socio- économique : approche professionnalisante	16	16	
M4101 Anglais S4		2	CC écrit et/ou oral
AT101 Communication dynamique		2	CC écrit et/ou oral
AT109 Séminaire appel d'offres		2	CC écrit et/ou oral
AT102 Écriture pour la création audiovisuelle		2	CC écrit et/ou oral
M4105 Projet tuteuré S4		2	CC écrit et/ou oral
M4106 Stage S4		6	CC écrit et/ou oral
UE 4-2 Culture technologique et développement multimédia : approche professionnalisante	14	14	
RCP204 Audiovisuel institutionnel		2	CC écrit et/ou oral
AT206 Conception graphique en mouvement		2	CC écrit et/ou oral
AT205 Production audiovisuelle avancée		2	CC écrit et/ou oral
M4204 Projet tuteuré S4		2	CC écrit et/ou oral
M4205 Stage S4 (10 semaines minimum.)		6	CC écrit et/ou oral

Parcours : transmédia

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 4-1 Communication, culture et connaissance de l'environnement socio- économique : approche professionnalisante	16	16	
M4101 Anglais		2	CC écrit et/ou oral
AT101 Communication dynamique		2	CC écrit et/ou oral
M4102C Esthétique et expression artistique		2	CC écrit et/ou oral
AT114 Gestion de projet transmédia		2	CC écrit et/ou oral
M4105 Projet tuteuré S4		2	CC écrit et/ou oral
M4106 Stage S4		6	CC écrit et/ou oral
UE 4-2 Culture technologique et développement multimédia : approche professionnalisante	14	14	
OS210 Infographie pour la communication transmédia		2	CC écrit et/ou oral
AT206 Conception graphique en mouvement		2	CC écrit et/ou oral
AT217 Intégration gestion de contenu pour la communication transmédia		2	CC écrit et/ou oral
M4204 Projet tuteuré S4		2	CC écrit et/ou oral
M4205 Stage S4		6	CC écrit et/ou oral

B. BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Cadre réglementaire :

arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039481561&categorieLien=i>
[d](#)

l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » et en particulier ses annexes ([bulletin-officiel N°4 du 17 juin 2021](#))

Il n'y a pas de 2^e session en BUT.

Traitement de l'absence à une épreuve d'examen :

Conformément à l'article 5-4.3 du règlement intérieur, toute absence à un contrôle des connaissances entraîne la note zéro à ce contrôle. Dans le cas d'absence justifiée, l'étudiant devra prendre l'initiative de contacter l'enseignant concerné dans un délai d'une semaine après son retour. L'enseignant pourra organiser une épreuve de rattrapage. Il n'est admis qu'un seul rattrapage par évaluation.

Règles particulières :

Existe-t-il des notes-seuils ? OUI

Chaque unités d'enseignement et des blocs de connaissances et de compétences doit être acquis.

Une UE est acquise avec une moyenne de 10/20 ou par compensation

En dessous de la note seuil de 8/10 à un ensemble cohérent d'UE, le passage en semestre impair n'est pas permis.

En dessous de la note seuil de 10 à la moyenne de plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE, le passage en semestre impair n'est pas permis.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2.

Mode d'obtention du diplôme de BUT:

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu 180 crédits européens selon des modalités de contrôle de connaissances et de compétences

Les deux premières années du B.U.T. (les 120 ECTS correspondants) conduisent à la délivrance du DUT, diplôme intermédiaire de niveau de qualification 5 de la spécialité de B.U.T. équivalente.

Les liste des parcours proposés à l'IUT de Cergy-Pontoise est la suivante

Qualité, logistique industrielle et organisation (Type 1)	Pilotage de la chaîne logistique globale
	Qualité et pilotage des systèmes de management intégrés
Gestion logistique et transport (Type 1)	Management de la mobilité et de la supply chain connectées
	Management de la mobilité et de la supply chain durables
Génie civil-construction durable ((Type 2)	Travaux Bâtiment
	Travaux Publics
	Réhabilitation et amélioration des performances environnementales bâtiments
	Bureaux d'études Conception
Génie électrique et informatique industrielle (Neuville) (Type 1)	Automatisme & Informatique Industrielle
	Électronique et systèmes embarqués
Génie électrique et informatique industrielle (Sarcelles) (Type 1)	Automatisme & Informatique Industrielle
	Électronique et systèmes embarqués
Génie biologique (Type 3)	Biologie médicale et biotechnologie
	Sciences de l'environnement et écotechnologies

Techniques de commercialisation (St Martin) (Type 1)	Marketing digital, e-business et entrepreneuriat
	Business international : achat et vente
	Business Développement et Management de la relation client
Techniques de commercialisation + Eneps (Sarcelles) (Type 1)	Marketing digital, e-business et entrepreneuriat
	Business développement et management de la relation client
	Stratégie de marque et événementiel
Métiers du multimédia et de l'internet (Type 2)	Stratégie de communication numérique et design d'expérience
	Création numérique
	Développement web et dispositifs interactifs

C. LICENCES PROFESSIONNELLES

Cadre réglementaire : arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039481561&categorieLien=id>

Il n'y a pas de 2^e session en licence professionnelle.

Traitement de l'absence à une épreuve d'examen :

Conformément à l'article 5-4.3 du règlement intérieur, toute absence à un contrôle des connaissances entraîne la note zéro à ce contrôle. Dans le cas d'absence justifiée, l'étudiant devra prendre l'initiative de contacter l'enseignant concerné dans un délai d'une semaine après son retour. L'enseignant pourra organiser une épreuve de rattrapage. Il n'est admis qu'un seul rattrapage par évaluation.

Règles particulières :

Existe-t-il des notes-seuils ? OUI

Quel en est le niveau et sur quelle(s) UE : 5 et 6

La moyenne des UE de professionnalisation (projet tuteuré et activités en entreprise), pondérée par les coefficients, doit être supérieure ou égale à 10/20.

Mode d'obtention du diplôme de licence professionnelle :

- la moyenne des notes des différentes unités d'enseignement, pondérées par les coefficients, doit être au moins égale à 10/20,
- la moyenne des notes du projet tuteuré et de l'activité en entreprise (ou du stage), pondérées par les coefficients, doit être au moins égale à 10/20.

Mode d'attribution de la mention du diplôme de licence professionnelle :

La mention attribuée résulte de la moyenne des notes des différentes unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Seuils des mentions attribuées :

Mention « passable » : 10/20 =< note < 12/20 / Mention « assez bien » : 12/20 =< note < 14/20

Mention « bien » : 14/20 =< note < 16/20 / Mention « très bien » : note >= 16/20

1. Métiers du BTP : bâtiment et construction parcours Gestion technique du patrimoine immobilier

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Harmonisation	7	7	
Techniques de construction ou Droit général		3,5	CC écrit et/ou oral
Comportement des structures de bâtiment ou Droit immobilier, gestion immobilière		3,5	CC écrit et/ou oral
UE 2 Communication et langage	12	12	
Techniques d'expression		2,4	CC écrit et/ou oral
Langues appliquées (anglais)		2,4	CC écrit et/ou oral
Analyse de données, mathématiques		2,4	CC écrit et/ou oral
Communication		2,4	CC écrit et/ou oral
Outils informatiques		2,4	CC écrit et/ou oral
UE 3 Gestion du patrimoine	8	8	
Pathologie du bâtiment		2	CC écrit et/ou oral
Gestion technique du patrimoine bâti		2	CC écrit et/ou oral
Droit de la construction, droit des marchés		2	CC écrit et/ou oral
Droit immobilier		2	CC écrit et/ou oral
UE 4 Entretien du patrimoine	9	9	
Elaboration de devis		1,25	CC écrit et/ou oral
Gestion des déchets, déconstruction		1,25	CC écrit et/ou oral
Réglementation européenne, urbanisme		2	CC écrit et/ou oral
Assurance, risques, construction		1,25	CC écrit et/ou oral
Droit du travail		1,25	CC écrit et/ou oral
Gestion des ressources humaines, management		2	CC écrit et/ou oral
UE 5 Projet tuteuré	9	9	
Projet tuteuré		9	CC + rapport écrit +
UE 6 Activités en entreprise	15	15	
Activités en entreprise		15	CC + rapport écrit + soutenance orale

2. Métiers du BTP : génie civil et construction parcours Infrastructures ferroviaires

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Disciplines transversales	16	16	
Mathématiques 1		2	CC écrit et/ou oral
Mathématiques 2		2	CC écrit et/ou oral
Techniques d'expression		2	CC écrit et/ou oral
Communication et management		2	CC écrit et/ou oral
Outils informatiques		2	CC écrit et/ou oral
Maquette Numériques		2	CC écrit et/ou oral
Qualité		2	CC écrit et/ou oral
Langues appliquées		2	CC écrit et/ou oral
UE 2 Projets et ouvrages	15	15	
Ouvrages d'art et ouvrages en terre - Plateforme		4	CC écrit et/ou oral
Les rails et leur structure métallique		3	CC écrit et/ou oral
Coordination et pilotage de projets		2	CC écrit et/ou oral
Étude d'impact sur l'environnement		3	CC écrit et/ou oral
Sûreté de fonctionnement		3	CC écrit et/ou oral
UE 3 Voies et maintenance	9	9	
Appareils de voie		1,5	CC écrit et/ou oral
Géométrie de voie		1,5	CC écrit et/ou oral
Maintenance de la voie courante		1,5	CC écrit et/ou oral
Remplacement de rails, ferrures en ADV incorporés		1,5	CC écrit et/ou oral
Maintenance des rails et des cœurs		1,5	CC écrit et/ou oral
Libération et incorporation		1,5	CC écrit et/ou oral
UE 5 Projet tuteuré	6	6	
Projet tuteuré		6	CC + rapport écrit + soutenance orale
UE 6 Activités en entreprise	14	14	
Activités en entreprise		14	CC + rapport écrit + soutenance orale

3. Métiers du BTP : travaux publics parcours Infrastructures routières et aménagements urbains

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Disciplines transversales	16	16	
Mathématiques 1		2	CC écrit et/ou oral
Mathématiques 2		2	CC écrit et/ou oral
Techniques d'expression		2	CC écrit et/ou oral
Communication et management		2	CC écrit et/ou oral
Outils informatiques - bureautique		2	CC écrit et/ou oral
Maquettes numériques -Logiciels		2	CC écrit et/ou oral
Qualité		2	CC écrit et/ou oral
Langues appliquées (anglais)		2	CC écrit et/ou oral
UE 2 Projets et ouvrages	13	13	
Ouvrages de travaux publics 1		2	CC écrit et/ou oral
Ouvrages de travaux publics 2		2	CC écrit et/ou oral
Matériaux et industries dans les TP		2	CC écrit et/ou oral
Coordination et pilotage de projets		2	CC écrit et/ou oral
Étude d'impact sur l'environnement		3	CC écrit et/ou oral
Management de chantiers		2	CC écrit et/ou oral
UE 3 Routes et aménagements urbains	11	11	
Géotechnique/terrassements/ matériels/chaussées		2	CC écrit et/ou oral
Topographie		2	CC écrit et/ou oral
Techniques routières		2	CC écrit et/ou oral
Aménagements urbains et QSE		2	CC écrit et/ou oral
Conception de projets routiers		2	CC écrit et/ou oral
Maintenances		1	CC écrit et/ou oral
UE 4 Projet tuteuré	6	6	
Projet tuteuré		6	CC + rapport écrit + soutenance orale
UE 5 Activités en entreprise	14	14	
Activités en entreprise		14	CC + rapport écrit + soutenance orale

4. Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle parcours Métiers de la supervision

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Unité d'harmonisation – savoir de base	10	10	
Mathématiques appliquées		2	CC écrit et/ou oral
Électricité - schémas		2	CC écrit et/ou oral
Électronique- fonctions de base		2	CC écrit et/ou oral
Réseau de communication		2	CC écrit et/ou oral
Mise en œuvre systèmes		2	CC écrit et/ou oral
UE 2 Système et réseau	11	11	
Électronique capteurs		2	CC écrit et/ou oral
Asservissement régulation		2	CC écrit et/ou oral
Contrôle commande		2	CC écrit et/ou oral
Réseau industriels		3	CC écrit et/ou oral
Sécurité des réseaux		2	CC écrit et/ou oral
UE 3 Automatisation et informatique industrielle	11	11	
Systèmes automatisés		3	CC écrit et/ou oral
Supervision des systèmes		3	CC écrit et/ou oral
Informatique programmation		2	CC écrit et/ou oral
Régulation numérique		1	CC écrit et/ou oral
Base de données		2	CC écrit et/ou oral
UE 4 Disciplines transversales	6	6	
Gestion de projet démarche qualité		2	CC écrit et/ou oral
Communication et management		2	CC écrit et/ou oral
Anglais		2	CC écrit et/ou oral
UE 5 Projet tuteuré	7	7	
Projet tuteuré		7	CC+ rapport écrit + soutenance orale
UE 6 Activités en entreprise	15	15	
Activités en entreprise		15	CC+ rapport écrit + soutenance orale

5. Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique parcours Mécatronique

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Harmonisation	8	8	
Mathématiques		2	CC écrit et/ou oral
Mécanique		2	CC écrit et/ou oral
Électronique		2	CC écrit et/ou oral
Informatique		2	CC écrit et/ou oral
UE 2 Cœur de métier : électronique	11	11	
Électronique capteurs		3	CC écrit et/ou oral
Contrôle - commande		2	CC écrit et/ou oral
Conversion électro -mécanique		2	CC écrit et/ou oral
Automate programmable industriel		3	CC écrit et/ou oral
Robot et vision		1	CC écrit et/ou oral
UE 3 Cœur de métier : mécanique	12	12	
Résistance des matériaux		3	CC écrit et/ou oral
CAO Ecoconstruction		3	CC écrit et/ou oral
CAO Ecoconception		2	
Maintenance		2	CC écrit et/ou oral
Fiabilité		1	CC écrit et/ou oral
Mécatronique du futur		1	CC écrit et/ou oral
UE 4 Transversalité	6	6	
Gestion de projet - qualité		2	CC écrit et/ou oral
Communication management		2	CC écrit et/ou oral
Anglais		2	CC écrit et/ou oral
UE 5 Projet tuteuré	8	8	
Projet tuteuré		8	CC+ rapport écrit + soutenance orale
UE 6 Activités en entreprise	15	15	
Activités en entreprise		15	CC+ rapport écrit + soutenance orale

6. Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie parcours Infrastructures ferroviaires : signalisation

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Harmonisation et disciplines transversales	13	13	
Informatique ou Électricité - Électronique		3	CC écrit et/ou oral
Technique d'expression		2	CC écrit et/ou oral
Communication et management		2	CC écrit et/ou oral
Outils informatiques		2	CC écrit et/ou oral
Qualité		2	CC écrit et/ou oral
Langue vivante		2	CC écrit et/ou oral
UE 2 Réseaux ferroviaires	12	12	
Électricité et électronique en infrastructure		4	CC écrit et/ou oral
Signalisation et équipement de sécurité		2	CC écrit et/ou oral
Coordination et pilotage de projets		2	CC écrit et/ou oral
Étude d'impact environnemental		2	CC écrit et/ou oral
Sûreté de fonctionnement		2	CC écrit et/ou oral
UE 3 Voies et maintenance	12	12	
Généralités et environnement du service électrique		4	CC écrit et/ou oral
Aiguilles et signaux		4	CC écrit et/ou oral
Circuit de voie et retour traction		4	CC écrit et/ou oral
UE 4 Projet tuteuré	8	8	
Projet tuteuré		8	CC + rapport écrit + soutenance orale
UE 5 Activités en entreprise	15	15	
Activités en entreprise		15	CC + rapport écrit + soutenance orale

7. Technico-commercial parcours Commercialisation des produits et services industriels

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Maîtrise de l'environnement économique et juridique	12	12	
Économie et organisation de l'entreprise		4	CC écrit et/ou oral
Gestion		4	CC écrit et/ou oral
Environnement juridique de l'entreprise		4	CC écrit et/ou oral
UE 2 Maîtrise des techniques d'expression et de communication	12	12	
Techniques d'expression et de communication professionnelle		5	CC écrit et/ou oral
Technologies de l'information et de la communication appliquées au métier		3	CC écrit et/ou oral
Anglais technique et commercial		4	CC écrit et/ou oral
UE 3 Maîtrise du métier	15	15	
Marketing des produits industriels		6	CC écrit et/ou oral
Négociation en milieu industriel		6	CC écrit et/ou oral
Génie industriel et veille technologique		3	CC écrit et/ou oral
UE 4 Maîtrise d'un projet commercial	6	6	
Projet tuteuré		6	CC+ rapport écrit + soutenance orale
UE 5 Activités en entreprise	15	15	
Activités en entreprise ou stage		15	CC+ rapport écrit + soutenance orale

8. Management des activités commerciales parcours Management et gestion commerciale

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Environnement et langages fondamentaux	12	12	
Monde contemporain/Sociologie du travail		3	CC écrit et/ou oral
Anglais commercial		3	CC écrit et/ou oral
Droit commercial et du travail		3	CC écrit et/ou oral
Communication et technologies de l'information		3	CC écrit et/ou oral
UE 2 Gestion des unités commerciales	15	15	
Management des organisations		3	CC écrit et/ou oral
Stratégie et management par les projets		3	CC écrit et/ou oral
Gestion comptable et budgétaire		3	CC écrit et/ou oral
Systèmes d'information/ Approvisionnement et qualité		3	CC écrit et/ou oral
Entrepreneuriat		3	CC écrit et/ou oral
UE 3 Management des équipes commerciales	12	12	
Management des ventes		3	CC écrit et/ou oral
Négociation		3	CC écrit et/ou oral
Mercatique et relation avec la clientèle/Mercatique des services		3	CC écrit et/ou oral
Analyse des données		3	CC écrit et/ou oral
UE 4 Projet tuteuré	9	9	
Projet tuteuré		9	CC+ rapport écrit + soutenance orale
UE 5 Activités en entreprise	12	12	
Activités en entreprise ou stage		12	CC+ rapport écrit + soutenance orale

9. Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement parcours Système de management intégré

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Compétences générales	10	10	
Anglais		3	CC écrit et/ou oral
Gestion et conduite de projet		2	CC écrit et/ou oral
Communication orale et écrite		2	CC écrit et/ou oral
Animation et sensibilisation d'équipes		1	CC écrit et/ou oral
Droit		1	CC écrit et/ou oral
Gestion financière appliquée		1	CC écrit et/ou oral
UE 2 Méthodes et outils de la qualité	13	13	
Principes et concepts qualité		1	CC écrit et/ou oral
Normalisation		2	CC écrit et/ou oral
Certification/accréditation		1	CC écrit et/ou oral
Outils de résolution de problèmes		1	CC écrit et/ou oral
Analyse de la valeur		1	CC écrit et/ou oral
Maîtrise statistique des processus (MSP)		3	CC écrit et/ou oral
Plans d'expériences		1	CC écrit et/ou oral
Systèmes de management qualité		2	CC écrit et/ou oral
Option au choix : Spécificités de la qualité dans les services ou l'industrie		1	CC écrit et/ou oral
UE 3 Approche intégrée (QSE)	10	10	
Santé/sécurité au travail et OHSAS 18001		1	CC écrit et/ou oral
Environnement et Iso 14001		1	CC écrit et/ou oral
Gestion des risques		1	CC écrit et/ou oral
Management intégré et RSE		1	CC écrit et/ou oral
Introduction au lean 6 Sigma		2	CC écrit et/ou oral
Audit/autoévaluation		2	CC écrit et/ou oral
Tableaux de bord et indicateurs		1	CC écrit et/ou oral
Systèmes d'information dédiés QSE		1	CC écrit et/ou oral
UE 4 Projet tuteuré	7	7	
Projet tuteuré		7	CC + rapport écrit + soutenance orale
UE 5 Activités en entreprise	20	20	
Activités en entreprise		20	CC + rapport écrit + soutenance orale

10. Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels parcours Lean management

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Harmonisation : rendre visible pour améliorer	12	12	
Les obligations normatives et réglementaires (Droit, QHSSE, certifications ISO et CMMI)		4	CC écrit et/ou oral
Le contrôle de gestion et le suivi des charges par ressource (TRS, GPAO)		4	CC écrit et/ou oral
Identifier les flux client dans les unités de production de biens ou de service (VSM)		4	CC écrit et/ou oral
UE 2 Modélisation : co-construire la vision pour agir	12	12	
Développer l'autonomie la polyvalence et la poly compétence (empowerment et qualité Totale)		4	CC écrit et/ou oral
Excellence opérationnelle et amélioration de la performance des processus (TPM et MSP)		4	CC écrit et/ou oral
Concevoir et mettre en place une chaîne logistique performante (TOC et JAT)		4	CC écrit et/ou oral
UE 3 Transformation : mobiliser l'intelligence collective	12	12	
Gérer un projet : cadrage, planification jalonnement, plan d'actions et retour d'expérience		4	CC écrit et/ou oral
Concevoir une organisation en ilots autonomes - Animation de la performance		4	CC écrit et/ou oral
Monter en gamme : l'organisation de l'innovation (modèle ROA)		4	CC écrit et/ou oral
UE 4 Projet tuteuré	6	6	
Projet tuteuré		6	CC + rapport écrit + soutenance orale
UE 5 Activités en entreprise	18	18	
Activités en entreprise		18	CC + rapport écrit + soutenance orale

11. Management des processus logistiques parcours Management de la chaîne logistique

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Management global de la chaîne logistique internationale	12	12	
Introduction à la chaîne logistique		1	CC écrit et/ou oral
Gestion des entrepôts et optimisation du stockage		3	CC écrit et/ou oral
Transport et management de la chaîne logistique internationale		3	CC écrit et/ou oral
Logistique spécifique		2	CC écrit et/ou oral
Anglais		3	CC écrit et/ou oral
UE 2 Management d'une exploitation logistique et pilotage des enjeux internes/externes	9	9	
Développement du leadership et management efficient d'une équipe au service de la performance		3	CC écrit et/ou oral
Psychologie du travail		1	CC écrit et/ou oral
Achats, management de la sous-traitance et de la relation fournisseur		1	CC écrit et/ou oral
Droit de l'entreprise		2	CC écrit et/ou oral
Professionnalisation		2	CC écrit et/ou oral
UE 3 Management de la performance et amélioration continue la chaîne logistique	6	6	
Etude des processus et pilotage d'un audit logistique		2	CC écrit et/ou oral
Initiation au Lean management dans la logistique et amélioration des processus		1	CC écrit et/ou oral
Pilotage de la performance		2	CC écrit et/ou oral
Management des risques, de la qualité et de la sécurité dans les entrepôts		1	CC écrit et/ou oral
UE 4 Management du système d'information de la chaîne logistique	8	8	
Base de données et supports informatisés pour la logistique		1	CC écrit et/ou oral
Analyse de l'offre du marché en progiciels spécialisés et établissement d'un cahier des charges		2	CC écrit et/ou oral
Découverte des progiciels les plus utilisés		2	CC écrit et/ou oral
Initiation SAP		1	CC écrit et/ou oral
Excel avancé		2	CC écrit et/ou oral
UE 5 Projet tuteuré	7	7	
Conduite et management de projets		3	CC écrit et/ou oral
Projet tuteuré		4	CC+ rapport écrit + soutenance orale
UE 6 Activités en entreprise	18	18	
Activités en entreprise		18	CC+ rapport écrit + soutenance orale

12. Management des transports et de la distribution parcours Gestion des réseaux ferrés

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Disciplines transversales	13	13	
Transport marchandises et voyageurs		4	CC écrit et/ou oral
Information et communication		3	CC écrit et/ou oral
Économie et gestion		2	CC écrit et/ou oral
Qualité		2	CC écrit et/ou oral
Langue vivante		2	CC écrit et/ou oral
UE 2 Réseaux ferroviaires	14	14	
Pilotage de projets		2	CC écrit et/ou oral
Outils informatiques de la gestion ferroviaire		2	CC écrit et/ou oral
Impact sur l'environnement		2	CC écrit et/ou oral
Économie des transports		2	CC écrit et/ou oral
Droit et réglementation du transport ferroviaire		2	CC écrit et/ou oral
Ressources humaines		2	CC écrit et/ou oral
Communication et Management		2	CC écrit et/ou oral
UE 3 Exploitation ferroviaire	12	12	
Principes de l'exploitation ferroviaire		2	CC écrit et/ou oral
Gestion de la circulation		3	CC écrit et/ou oral
Enclenchements de sécurité		4	CC écrit et/ou oral
Logistique et transport ferroviaire		3	CC écrit et/ou oral
UE 4 Projet tuteuré	7	7	
Projet tuteuré		7	CC+ rapport écrit + soutenance orale
UE 5 Activités en entreprise	14	14	
Activités en entreprise		14	CC+ rapport écrit + soutenance orale

13. Commercialisation des produits et services parcours Management et gestion commerciale des services

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE1 Relation commerciale	12	12	
GRH		3	CC écrit et/ou oral
Expression culture et communication		1,5	CC écrit et/ou oral
Anglais commercial		3	CC écrit et/ou oral
TIC appliquées au métier		1,5	CC écrit et/ou oral
Droit commercial et du travail		3	CC écrit et/ou oral
UE2 Management commercial	12	12	
Gestion financière et budgétaire		3	CC écrit et/ou oral
Entreprenariat		2	CC écrit et/ou oral
Stratégie		3	CC écrit et/ou oral
Management		4	CC écrit et/ou oral
UE3 Services	13	13	
Négociation relation client		4	CC écrit et/ou oral
Marketing des services		3	CC écrit et/ou oral
Logistique		3	CC écrit et/ou oral
Qualité dans les services		3	CC écrit et/ou oral
UE4 Projet tuteuré	8	8	
Projet tuteuré		8	CC+ rapport écrit + soutenance orale
UE 5 Activités en entreprise	15	15	
Activités en entreprise		15	CC + rapport écrit + soutenance orale

14. Commerce et distribution parcours Distrisup management

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Fonction gestion	12	12	
Gestion comptable et financière		3	CC écrit et oral
Logistique		3	CC écrit et oral
Informatique		2	CC écrit et oral
Droit de la distribution		2	CC écrit et oral
Anglais		2	CC écrit et oral
UE 2 Fonction commerce	12	12	
Distribution		2	CC écrit et oral
Marketing du distributeur		4	CC écrit et oral
Techniques commerciales		3	CC écrit et oral
Merchandising		3	CC écrit et oral
UE 3 Fonction management	12	12	
Gestion et animation d'équipe		4	CC écrit et oral
Prise de décision et pilotage		2	CC écrit et oral
Connaissance de soi et développement personnel		2	CC écrit et oral
Droit social		2	CC écrit et oral
Jeu d'entreprise		2	CC écrit et oral
UE 4 Projet tuteuré	15	15	
Projet tuteuré		15	CC+ rapport écrit + soutenance orale
UE 5 Activités en entreprise	9	9	
Activités en entreprise		9	CC+ rapport écrit + soutenance orale

15. Métiers de la communication : chargé de communication parcours Chargé de communication de proximité et des médias numériques

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Communication et marketing	15,5	15,5	
Communication locale		1	CC écrit et/ou oral
Communication de proximité		1,5	CC écrit et/ou oral
Communication des médias		1,5	CC écrit et/ou oral
Communication de crise		1,5	CC écrit et/ou oral
Communication événementielle		1,5	CC écrit et/ou oral
Marketing digital		3	CC écrit et/ou oral
Marketing alternatif		1,5	CC écrit et/ou oral
Sémiologie de l'image		1	CC écrit et/ou oral
Conduite de projet multimédia		3	CC écrit et/ou oral
UE 2 Outils de communication	14,5	14,5	
Community management		1,5	CC écrit et/ou oral
Média training		2,5	CC écrit et/ou oral
Relations presse		1	CC écrit et/ou oral
Personal branding sur les réseaux sociaux		1,5	CC écrit et/ou oral
Techniques audiovisuelles		2	CC écrit et/ou oral
Techniques événementielles		2	CC écrit et/ou oral
Techniques journalistiques		2	CC écrit et/ou oral
Techniques infographiques		2	CC écrit et/ou oral
UE 3 Compétences transversales en milieu professionnel	10	10	
Droit		1,5	CC écrit et/ou oral
Gestion de projet		2	CC écrit et/ou oral
Préparation à l'insertion professionnelle		2	CC écrit et/ou oral
Expression écrite ou orale		1,5	CC écrit et/ou oral
Langue vivante : anglais		3	CC écrit et/ou oral
UE 4 Projet tuteuré	8	8	
Projet tuteuré		8	CC+ rapport écrit + soutenance orale
UE 5 Activités en entreprise	12	12	
Activités en entreprise		12	CC+ rapport écrit + soutenance orale

16. Assurance, banque, finance : chargé de clientèle parcours Conseiller de clientèle expert

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Homogénéisation des niveaux			VAC
UE 2 Marketing et techniques de vente approfondies	9	9	
Formulation des propositions commerciales et pérennisation de la rentabilité		3	CC écrit et/ou oral
Patrimoine du client professionnel		3	CC écrit et/ou oral
Développement du portefeuille		3	CC écrit et/ou oral
UE 3 Caractéristiques des produits et services bancaires	10	10	
Marché des capitaux		4	CC écrit et/ou oral
Situation patrimoniale du client		4	CC écrit et/ou oral
Environnement juridique et fiscal		2	CC écrit et/ou oral
UE4 Langues, communication et développement personnel	8	8	
Les écrits professionnels		2	VAC
GRH et motivation		3	VAC
Anglais commercial bancaire		3	VAC
UE 5 Outils de gestion et management de la relation client en milieu bancaire	8	8	
Risques de l'activité bancaire		2	CC écrit et/ou oral
Gestion des risques		2	CC écrit et/ou oral
Économie bancaire et environnement international		4	CC écrit et/ou oral
UE 6 : Projets	10	10	VAC
UE 7 : Mémoire	15	15	

17. Biologie analytique et expérimentale parcours Biologie de la cellule eucaryote

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Formation scientifique	12	12	
M1-1 Biologie cellulaire – Ingénierie tissulaire et biomatériaux		3	CC écrit et/ou oral
M1-2 Biologie moléculaire et génétique		3	CC écrit et/ou oral
M1-3 Biochimie et immunologie - Hématologie		3	CC écrit et/ou oral
M1-4 Pharmacologie toxicologie		2	CC écrit et/ou oral
M1-5 Expérimentation animale : aspects théoriques		1	CC écrit et/ou oral
UE 2 Formation technique	12	12	
M2-1 Biologie cellulaire et culture de cellules		3	CC écrit et/ou oral
M2-2 Techniques de biologie moléculaire et génie génétique		3	CC écrit et/ou oral
M2-3 Techniques biochimiques, immunologiques et analytiques		3	CC écrit et/ou oral
M2-4 Pratiques en pharmacologie- toxicologie et histologie		2	CC écrit et/ou oral
M2-5 Expérimentation animale : aspects pratiques		1	CC écrit et/ou oral
UE 3 Formation aux outils de communication et à la vie en entreprise	9	9	
M3-1 Communication - Connaissance des métiers		3	CC écrit et/ou oral
M3-2 Anglais		2	CC écrit et/ou oral
M3-3 Informatique et biostatistiques		2	CC écrit et/ou oral
M3-4 Hygiène et sécurité - Qualité		2	CC écrit et/ou oral
UE 4 Projet tuteuré	9	9	
M4-1 Projet tuteuré		9	CC + rapport écrit + soutenance
UE 5 Activités en entreprise	18	18	
M5-1 Activités en entreprise		18	CC + rapport écrit + soutenance

18. Biologie analytique et expérimentale parcours Microbiologie

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Formation scientifique	12	12	
M1-1 Développement microbien		3	CC écrit et/ou oral
M1-2 Systématique microbienne		3	CC écrit et/ou oral
M1-3 Identification microbienne génomique		3	CC écrit et/ou oral
M1-4 Identification microbienne classique		3	CC écrit et/ou oral
UE 2 Formation technique	12	12	
M2-1 Microbiologie appliquée à la fermentation		3	CC écrit et/ou oral
M2-2 Microbiologie appliquée à l'agroalimentaire		3	CC écrit et/ou oral
M2-3 Microbiologie appliquée à l'environnement		3	CC écrit et/ou oral
M2-4 Microbiologie appliquée à la Pharmacie et à la santé		3	CC écrit et/ou oral
UE 3 Formation aux outils de communication et à la vie en entreprise	9	9	
M3-1 Communication - connaissance des métiers		3	CC écrit et/ou oral
M3-2 Anglais		2	CC écrit et/ou oral
M3-3 Informatique et biostatistiques		2	CC écrit et/ou oral
M3-4 Hygiène et sécurité - Qualité		2	CC écrit et/ou oral
UE 4 Projet tuteuré	9	9	
M4-1 Projet tuteuré		9	CC+ rapport écrit + soutenance orale
UE 5 Activités en entreprise	18	18	
M5-1 Activités en entreprise		18	CC+ rapport écrit + soutenance orale

19. Management et gestion des organisations parcours Entrepreneuriat en TPE

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Méthodologie de gestion de projet	10	10	
Gestion de projet		6	CC écrit et/ou oral
Prise de décision		4	CC écrit et/ou oral
UE 2 La conduite d'actions en milieu professionnel	14	14	
Connaître et maîtriser les outils d'analyse comptable et financière		6	CC écrit et/ou oral
Animer une équipe		4	CC écrit et/ou oral
Communication avec l'étranger - anglais des affaires		4	CC écrit et/ou oral
UE 3 La gestion de l'environnement juridique et économique de l'entreprise	8	8	
Maîtriser les aspects juridiques de la gestion d'entreprise		4	CC écrit et/ou oral
Intelligence économique et stratégie d'entreprise		4	CC écrit et/ou oral
UE 4 Les outils de gestion en entreprise	10	10	
Maîtriser l'information (TIC, communication professionnelle)		4	CC écrit et/ou oral
Gestion de la relation clients, marketing, négociation commerciale		6	CC écrit et/ou oral
UE 5 Projet tuteuré	12	12	
Projet tuteuré		12	CC+ rapport écrit + soutenance orale
UE 6 Activités en entreprise	6	6	
Activités en entreprise		6	CC+ rapport écrit + soutenance orale

20. Techniques du son et de l'image parcours Métiers du sound et du motion design

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Communication	13	13	
Langue vivante : anglais		3	CC écrit et/ou oral
Design thinking – stratégie de communication digitale		3	CC écrit et/ou oral
Droit de l'image et droit du numérique		1	CC écrit et/ou oral
Droit entrepreneurial		1	CC écrit et/ou oral
Showreel-CV video		2	CC écrit et/ou oral
Techniques de scénarisation institutionnelle et corporate		3	CC écrit et/ou oral
UE 2 Culture numérique	7	7	
Histoire des arts numériques		1	CC écrit et/ou oral
Direction artistique		1	CC écrit et/ou oral
Programmation appliquée & arts numériques		3	CC écrit et/ou oral
Story boarding pour la création audiovisuelle		2	CC écrit et/ou oral
UE 3 Technique et professionnalisation	20	20	
Habillage sonore		2	CC écrit et/ou oral
Modélisation et animation 3D		2	CC écrit et/ou oral
Motion design 2D - data motion		2	CC écrit et/ou oral
Scripting : expression AE et javascript		2	CC écrit et/ou oral
Motion design et effets spéciaux		4	CC écrit et/ou oral
Sound design		4	CC écrit et/ou oral
Prise de vue et post-production		2	CC écrit et/ou oral
Gestion de projet		2	CC écrit et/ou oral
UE 4 Projet tuteuré	8	8	
Projet tuteuré		8	CC+ rapport écrit + soutenance orale
UE 5 Activités en entreprise	12	12	
Activités en entreprise		12	CC+ rapport écrit + soutenance orale

21. Métiers de l'entrepreneuriat parcours Intrapreneuriat et métiers du numérique dans les espaces d'innovation

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE 1 Projets innovants et techniques intrapreneuriales	16	16	
Organisation et gestion d'entreprise		3	CC écrit et/ou oral
Processus d'idéation		3	CC écrit et/ou oral
Processus de prototypage		1	CC écrit et/ou oral
Processus de production de l'innovation		2	CC écrit et/ou oral
Éléments de propriété intellectuelle		2	CC écrit et/ou oral
Gestion de projet		5	CC écrit et/ou oral
UE 2 Appropriation des outils numériques	14	14	
Approches d'intégration des outils numérique en phase d'idéation		2	CC écrit et/ou oral
Intégration des systèmes de mesure		2	CC écrit et/ou oral
Interfaces homme-machine		3	CC écrit et/ou oral
Systèmes communicants		3	CC écrit et/ou oral
Développement de systèmes embarqués		2	CC écrit et/ou oral
Gestion de l'énergie des prototypes, actionneurs et commandes		2	CC écrit et/ou oral
UE 3 Pratiques des espaces innovants	12	12	
Panorama des lieux d'innovation		1	CC écrit et/ou oral
Conception et fabrication numérique		7	CC écrit et/ou oral
Les techniques et outils de facilitation		4	CC écrit et/ou oral
UE 4 Projet tuteuré	12	12	
Projet tuteuré		12	CC+ rapport écrit + soutenance orale
UE 5 Activités en entreprise	6	6	
Activités en entreprise		6	CC+ rapport écrit + soutenance orale

D. DIPLÔMES UNIVERSITAIRES

1. Préparation aux formations scientifiques et technologiques des IUT français (DU PFST)

Niveau 1^{er} cycle

ANNUALISATION : SEMESTRE 1 + SEMESTRE 2

Les étudiants en DU PFST reçoivent un « livret d'accueil » qui définit les modalités d'enseignement et les règles particulières qui s'appliquent à l'ensemble des étudiants de la formation.

Le « livret d'accueil » est remis aux étudiants lors de la première séance en groupe. Les étudiants doivent signer la dernière page de ce document et rendre le coupon comportant leur signature dans le mois qui suit leur date d'arrivée.

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Session unique : nature et poids des épreuves (E, O ; EP, CC)
UE 1 Langue et culture françaises	-	78	
M1 Production orale		18	CC + EP oral
M2 Production écrite		18	CC + EP écrit
M3 Compréhension orale		18	CC + EP oral
M4 Compréhension écrite		18	CC + EP écrit
M5 Formation culturelle		6	CC écrit et/ou oral
UE 2 Préparation universitaire et professionnelle	-	30	
M6 Français sur objet spécifique		18	CC + EP écrit
M7 Projet professionnel et personnel		6	CC écrit et/ou oral
M8 Intégration		6	CC écrit et/ou oral
UE 3 Fondamentaux scientifiques et technologiques	-	38	
M9 Mathématiques		18	CC + EP écrit
M10 Chimie - Droit		10	CC + EP écrit
M11 Physique - Economie		10	CC + EP écrit
UE 4 Compétences transversales	-	24	
M12 Communication universitaire		6	CC écrit
M13 Compétence numérique		6	CC + EP écrit
M14 Anglais		12	CC + EP écrit
M15 Autoformation guidée et méthodologie		-	-

Est-il prévu une 2^{ème} session ? : NON

Traitement de l'absence à une épreuve d'examen :

Conformément à l'article 4-4.3 du règlement intérieur, toute absence à un contrôle des connaissances entraîne la note zéro à ce contrôle. Dans le cas d'absence justifiée, l'étudiant devra prendre l'initiative de contacter l'enseignant concerné dans un délai d'une semaine après son retour. L'enseignant pourra organiser une épreuve de rattrapage. Il n'est admis qu'un seul rattrapage par évaluation.

Existe-t-il des notes « seuil » ? OUI

Mode d'obtention du PFST :

La moyenne des notes des différentes unités d'enseignement, pondérées par les coefficients, doit être au moins égale à 10/20 et la moyenne de chaque unité d'enseignement doit être égale ou supérieure à 8/20.

Mode d'attribution de la mention :

La mention attribuée résulte de la moyenne des notes des différentes unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Seuils des mentions attribuées :

- « passable » : 10/20 =< note < 12/20
- « assez bien » : 12/20 =< note < 14/20
- « bien » : 14/20 =< note < 16/20
- « très bien » : note >= 16/20

2. Etudes technologiques internationales (DUETI)

Cadre réglementaire : article L613-2 du Code de l'éducation - Conseil d'administration de l'université de Cergy-Pontoise de septembre 2002

ANNUALISATION : SEMESTRE 1 + SEMESTRE 2 = 60 ECTS

Unité d'enseignements	Crédits	Coefficients	Session unique : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
UE Académique	50	5	Selon modalités de contrôle de connaissances de l'établissement d'accueil
UE Professionnelle	10	1	
Mémoire		0.5	écrit
Soutenance		0.5	oral

Est-il prévu une 2^{nde} session ? : NON

Règles particulières :

L'UE académique est constituée des cours suivis dans l'établissement d'accueil. Les cours suivis sont validés par l'IUT et doivent correspondre à 50 ECTS minimum sur l'année ou 25 ECTS minimum par semestre. La moyenne de l'UE académique correspondant aux notes obtenues dans l'établissement d'accueil.

Existe-t-il des notes seuils ?

OUI, la note de 0/20 au mémoire ou à la soutenance est éliminatoire.

Mode d'obtention du diplôme :

Le diplôme d'université est décerné aux étudiants qui ont obtenu une moyenne des notes des différentes unités d'enseignement, pondérées par les coefficients, au moins égale à 10/20.

Mode d'attribution de la mention du diplôme de DUETI :

Il n'existe pas de mention au DUETI.